

D.G.A. ADMINISTRATION GENERALE ET SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES
EL/ET/20.11.23ExtraitsPV

AUBAGNE, le 20 Novembre 2023

EXTRAITS du PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 20 Novembre 2023

La séance du Conseil Municipal, installée dans la salle du Bras d'Or est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 36
Excusés 07

(ayant donné procuration :

Mme Hélène JULIEN-TRIC à M. AGOSTINI
M. Yohan LEANDRE à M. Alain ROUSSET
M. Patrice JARQUE à M. Philippe AMY
M. Jérémie COETTO à Mme MENET
M. Zarick KOURICHI à Mme AMARANTINIS
Mme Eliette MEZERGUES-MAUTREFF à Mme Valérie BOISSON
M. Yves PERRIN-TOININ à Mme Clémentine FARDOUX)

Arrivée de M. Yohan LEANDRE à la délibération n° 02-201123

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 37
Excusés 06

Départ de M. SALONE, Mme BOISSON (2), Mme FARDOUX (2), M. LATZ, Mme GIOVANNANGELI et M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET
à la délibération n° 23-201123

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 30
Excusés 06
Absence 07

--- ooo O ooo ---

M. le Maire : L'appel fait, le quorum fixé à 22 étant atteint, nous pouvons ouvrir ce Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance. En l'absence de M. KOURICHI, je désigne, s'il accepte, le benjamin de notre assemblée, M. Jérémy PANGOURASSOU.

Vous voulez bien assumer cette mission ? Merci M. Jérémy PANGOURASSOU.

Je sou mets à votre approbation le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **26 Juin 2023**.

Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **26 Septembre 2023** vous sera transmis ultérieurement.

Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le **Mardi 12 Décembre 2023**, dans l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel.

POUR INFORMATION :

Après le vote du Budget Primitif 2023 – Réseau de Chaleur Urbain et de la Décision Modificative du Budget Principal, je vous invite à venir les signer. Ils seront à votre disposition sur la table à côté de l'Administration.

Je vous invite maintenant à passer à l'**examen de l'Ordre du Jour**.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

« ADMINISTRATION GENERALE »

01-201123 - Sur le rapport de Madame Julie GABRIEL, Adjointe au Maire
Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes 2023.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel qui garantit aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines. La loi impose à ce titre la rédaction d'un rapport sur l'égalité femmes-hommes sur le territoire pour

.../...

toutes les communes de plus de 20 000 habitants. La Commune d'Aubagne propose donc à l'ordre du jour un rapport sur l'égalité femmes-hommes.

Quelques chiffres clés. Au niveau national, si on constate que les femmes sont plus nombreuses à travailler à temps partiel, les écarts de salaire, eux, se réduisent progressivement, 16,1 % en 2019. Sur le territoire aubagnais, ville de 47 190 habitants, dont 52,68 % de femmes, on remarque que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à travailler, 73,3 % contre 66,7, mais leur salaire net est inférieur à celui des hommes de 12,6 %. Au sein de la Commune d'Aubagne, qui compte 1 172 agents, les femmes représentent 65 % des emplois. Elles représentent 72 % des catégories A, un chiffre constant, et sont promues dans les mêmes proportions en interne que les hommes. L'écart entre les salaires nets moyens mensuels, toutes catégories confondues – A, B et C –, est de 11 %, un chiffre identique en 2022 et 2021.

Sur Aubagne, une politique communale volontariste promeut l'égalité femmes-hommes, au travers de pratiques innovantes pour favoriser la pratique sportive féminine en partenariat avec les associations et les clubs sportifs, des actions de sensibilisation et de prévention en matière de santé et de droit, la journée des droits des femmes le 8 mars, la journée de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre, Octobre Rose avec des ateliers de dépistage et d'échange. On a aussi l'implication du Conseil Municipal des Jeunes, qui organise des débats sur la place de la femme et : c'est quoi la différence entre les hommes et les femmes ? Des actions à la Médiathèque avec des témoignages de personnalités, des jeux ludiques et des projections de films et enfin des actions de proximité dans les Maisons de Quartier avec des groupes de parole composés de femmes et adolescentes et l'intervention d'éducatrices spécialisées.

Merci.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Madame BENASSAYA et Madame GIOVANNANGELI. Madame BENASSAYA-NIVET pour commencer.

Mme BENASSAYA-NIVET : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Bonjour à tout le monde. Bonsoir. Sur le territoire aubagnais, sur 47 190 habitants, 50,68 % sont des femmes, donc un taux un peu plus élevé que celui des hommes. Lorsque l'on regarde la page 20 du rapport, enfin, on est satisfait de la juste proportion de femmes promues en interne. On se souvient en effet que pendant des années, le nombre de femmes promues était inférieur à celui des hommes. Evidemment, cet écart ne peut qu'aggraver les inégalités salariales. Sur le plan national, les écarts de salaire entre les hommes et les femmes diminuent progressivement. Et on s'aperçoit qu'à Aubagne, c'est plutôt une augmentation importante que l'on observe au niveau de ces écarts. Cela est très ennuyeux, d'autant plus que le nombre de femmes qui travaillent à temps partiel est quatre fois plus grand que celui des hommes et celles qui vivent seules avec enfant sont à un taux quatre fois plus grand que celui des hommes.

Autre sujet qui doit nous préoccuper, les actes agressifs subis par les agents. Les femmes en sont six fois plus victimes que les hommes. Il est précisé que ce ne sont pas des agressions sexuelles. Nous aimerions savoir de quel type d'agression il s'agit et ce qui est mis en œuvre pour que les agents ne soient plus confrontés à ces actes.

Dans la partie politique et pratique sportive, nous éprouvons beaucoup de fierté en lisant qu'Aubagne est la première ville des Bouches-du-Rhône à être labellisée trois

lauriers, maximum quatre, et sommes heureux que les femmes aient obtenu des trophées. Mais est-on certain, car on n'a aucun chiffre, que l'offre dite diversifiée incite véritablement les femmes à pratiquer un sport ? On ne voit pas dans la liste, certes non exhaustive, la pratique du volley-ball. Sur le plan national, c'est un sport qui évolue bien. Peut-on espérer le voir prochainement dans la liste des sports proposés ?

On peut enfin louer la mobilisation de nombreuses structures aubagnaises pour participer aux actions nationales Octobre rose, journée internationale des droits des femmes. Une action a retenu notre attention et nous souhaitons la plébisciter, celle du collectif Femmes dont, entre autres, l'exposition récente, utile, est appréciée notamment par les jeunes qui l'ont visitée avec leur établissement scolaire.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci.

Madame GIOVANNANGELI ?

Mme GIOVANNANGELI : Je ne reviendrai pas, enfin, si, j'y reviens quand même, sur la question des écarts, parce effectivement, les tableaux montrent que les écarts ont augmenté sur les salaires hommes-femmes depuis 2020. C'est assez généralisé sur l'ensemble alors que vous avez énoncé, d'emblée, dans votre propos, qu'il s'était stabilisé globalement, sauf que dans les chiffres qu'on a, les écarts augmentent, ce qui pose un souci, parce que c'est quand même une question qui reste centrale en France, donc à Aubagne, et qu'on aurait tout intérêt à inverser la tendance, voire à proposer des dispositifs qui permettraient peut-être d'être meilleur que la moyenne nationale. Ce serait pas mal.

Deuxièmement, sur les activités, je n'y reviens pas, il y a effectivement une liste de choses qui se déroulent, notamment sur les dates clés que sont le 8 mars et le 25 novembre.

Mais j'avais deux questions, l'une concernant une situation qu'on note partout en France et qui a été publiée récemment sur la paupérisation des familles monoparentales, qui sont très largement, majoritairement, des femmes, et justement savoir si on a une idée de la situation à Aubagne et comment, si c'est le cas, on peut arriver à compenser cela, parce que je crois que cela devient de plus en plus dramatique.

Deuxièmement, concernant le 25 novembre, que vous avez évoqué, avec cette date qui nous rappelle à chaque fois toutes les violences faites aux femmes, nous voudrions avoir des nouvelles de la maison Paule Abric sur à la fois les moyens qui lui sont donnés et, pour les femmes qui y sont abritées, quelles suites données en termes de logement et de possibilités, sachant que les femmes victimes de violences sont encore trop souvent obligées de quitter leur domicile alors qu'on préférerait bien sûr qu'elles y demeurent et que l'homme violent en parte. En l'occurrence, aujourd'hui, ce n'est pas encore tout à fait le cas, d'où l'existence de cette maison qui a été inaugurée dans les années 2010 et qui, aujourd'hui, je crois, manque un petit peu de personnel d'accompagnement et de suivi pour les femmes qui en sortent, si elles peuvent en sortir, ce qui n'est pas forcément le cas. A l'époque, il existait un dispositif qui permettait, avec les communes du territoire, qui n'existe plus, de voir comment, sur l'ensemble des communes environnantes, on pouvait être solidaires les unes des autres et pouvoir trouver une issue pour ces femmes-là.

Contigu à cette question, est-ce qu'elles peuvent, si elles y sont toujours, être présentes, voire témoigner lors des journées du 25 novembre ?

Cela fait deux questions et demie.

Merci.

M. le Maire : Merci, Madame GIOVANNANGELI. Peut-être, sur le sport, Monsieur AGOSTINI, vous m'avez semblé vouloir apporter des précisions à Madame BENASSAYA.

M. AGOSTINI : S'il vous plaît, Monsieur le Maire. Madame BENASSAYA, tout à l'heure, quand vous avez pris la parole, je pensais que parce que – donc j'ai fait une relecture – le volley était un des meilleurs élèves d'Aubagne, on ne l'avait pas écrit dans le rapport puisqu'on parlait des clubs qui développaient la pratique pour les catégories féminines. Je viens de voir à la lecture que, bien sûr, Aubagne Carnoux Volley-ball est inscrit en deuxième dans la liste des clubs. En plus, ce week-end, j'étais encore avec des féminines qui jouent en nationale trois, donc un très haut niveau. Je pense que c'est peut-être un des clubs où le 50/50 s'approche énormément, voire peut-être plus. Il y a peut-être plus de filles que de garçons qui jouent au volley à Aubagne. Donc c'était écrit. Vous avez dû certainement le sauter, mais je tiens à vous rassurer, le volley est un très bon élève et depuis nombreuses années. Donc c'est pour ça que je pensais qu'on ne l'avait pas écrit, parce qu'au regard de leur engagement, vous pouvez demander à Monsieur GRANDJEAN, puisqu'il a été président fut un temps, donc il doit vous dire que c'est un oubli que vous n'avez pas pu voir cette ligne-là. Voilà, juste une précision. Merci.

M. le Maire : Monsieur ROUSSET ?

M. ROUSSET : Monsieur le Maire, je vais répondre à Madame BENASSAYA et à Madame GIOVANNANGELI. Je vais simplement vous dire les choses suivantes. Concernant le temps partiel, Madame GIOVANNANGELI, c'est un phénomène de société. Les femmes choisissent. C'est un choix personnel que les femmes choisissent plus que les hommes. On peut le regretter et on essaie tous les jours d'essayer de combler ce fossé. Je vous donne un exemple. Dans ce Conseil Municipal, vous avez sans doute remarqué qu'il y a une délibération qui va permettre... A aujourd'hui, on ne participait à des frais de garde que quand c'était la maman qui demandait des frais de garde pour enfant. Vous allez avoir une délibération qui est étendue cela aux papas aussi. Donc on peut être papa et avoir un enfant en crèche. Il pourra, à partir de cette délibération, obtenir une participation de la Ville à ses frais de garde. Donc ça rentre dans l'objectif de cette égalité que nous recherchons tous.

Ensuite, vous avez pris, et c'est normal, des chiffres qui vous permettent de mettre le doigt sur des politiques que l'on pourrait accentuer. Je peux vous prendre d'autres chiffres. Je ne crois pas qu'à la Ville d'Aubagne, dans cette Collectivité, le personnel féminin ne soit pas reconnu à sa juste valeur. Je veux simplement vous dire deux choses suivantes. Nous avons quatre directeurs généraux adjoints. Sur les quatre directeurs généraux adjoints, il y a deux hommes et deux femmes. Un autre exemple qui peut être intéressant aussi, c'est que vous savez que nous poursuivons une politique de formation et de réussite aux concours. Il faut savoir que par exemple, pour le concours d'Attaché, qui a eu lieu cette année, il y avait plus de 75 % des candidats qui étaient des candidates femmes. Donc les chiffres ou les taux peuvent être vus d'une façon ou d'une autre.

Maintenant, parce que c'est quand même quelque chose qui nous tient à cœur, vous nous parliez de deux points et le premier concerne les actes agressifs. Vous posiez la question – je crois que c'est vous, Madame BENASSAYA – de savoir ce que signifient les actes agressifs. Il n'y a bien sûr pas que des actes agressifs à caractère sexuel, il n'y en a pas ou peu, mais ce sont les actes agressifs de la vie de tous les jours. Il y a dans l'administration aubagnaise un grand nombre de femmes qui occupent des postes d'accueil par exemple. Vous savez que la société par elle-même devient de plus en plus violente, avec des agressions répétées. Donc, souvent, ces actes agressifs émanent du personnel de la Direction du Logement, la Direction du service à la population et au CCAS, bien sûr. Nous avons mis en place, depuis quelques années, toute une procédure où, chaque fois qu'un agent de la Ville est agressé, plus souvent les femmes que les hommes, mais parce qu'elles occupent des postes qui sont beaucoup plus en contact avec le public que les hommes, il y a toute une procédure où elles doivent faire une déclaration d'acte agressif en interne. Selon l'acte agressif, elles vont être, dans un deuxième temps, suivies et s'il le faut, parce que le traumatisme est trop important, trouver les moyens de les reconverter sur un poste beaucoup plus protégé, moins en contact avec le public, on le fait là aussi. Et, systématiquement, on demande à ces personnes, après avoir fait cette déclaration en interne au niveau de la Ville, d'aller la faire au niveau de la police nationale. C'est en place depuis maintenant quatre à cinq ans et cela permet de suivre. On ne peut pas réparer physiquement l'agression, mais on peut au moins travailler sur le traumatisme et essayer de trouver des solutions.

Vous aviez aussi parlé dans le cadre des violences conjugales. Je vous rappelle que nous avons, à côté de l'école Nelson Mandela, un certain nombre d'appartements qui sont disponibles pour justement ces femmes qui sont victimes d'agression sexuelle, pardon, de violences conjugales. Et je peux vous dire aussi que dans le cadre des demandes qui nous arrivent, en termes de demandes de logements sociaux, nous, systématiquement, dans les dossiers que nous pouvons présenter aux différentes commissions d'attribution de logement pour les bailleurs sociaux, la femme qui subit des violences conjugales, qui a dû aller dans un foyer ou être accueillie par des parents, on la met systématiquement en priorité un dans le cadre de ces attributions de logements.

Merci.

M. le Maire : Merci.

Peut-être, Madame Gabriel, pour conclure, sur la paupérisation ?

Mme GABRIEL : Cela ne nous incombe pas, mais c'est une question qui, forcément, sur Aubagne, va se poser et se poser très très fort.

M. le Maire : On travaille avec la CAF sur ces sujets-là, donc on va essayer d'avoir des éléments qu'on pourra soit faire passer lors d'un prochain Conseil Municipal, soit éventuellement vous les faire passer à vous directement. On va poser la question sur ces sujets-là, mais on n'a pas la réponse, là, comme ça, stricto sensu, à votre question. Le taux de paupérisation et sur les familles monoparentales, on ne l'a pas. On va regarder. Madame GABRIEL, peut-être, pour conclure ?

Mme GABRIEL : Non, rien de plus. Vous avez répondu à tous les points.

Mme GIOVANNANGELI : Vous avez finalement occupé la parole d'une femme.

M. le Maire : C'est un rapport sur lequel Alain ROUSSET, qui suit tout ce qui touche la RH est bien au fait. Et c'est pour ça qu'Alain est plus à même que le Maire... Certainement que Madame Julie GABRIEL avait une partie des réponses. On s'en excuse auprès d'elle. Je m'en excuse auprès d'elle si je ne lui ai pas passé suffisamment tôt la parole. Mais Monsieur ROUSSET est bavard et, vous l'avez vu, comme il connaissait le sujet, il a délayé quelque peu. En tout cas, merci à Madame GABRIEL pour le travail de fond qu'elle fait et qu'elle conduit sur cette délégation qui n'est pas une délégation facile, mais qui, quelque part, montre bien toute la volonté de la Ville. Mais je pense que vous le savez et, dans vos interventions, on a bien pris le sujet. C'est qu'il y a une vraie volonté au niveau de cette Collectivité. Ce n'est pas d'aujourd'hui, c'est d'hier aussi, Madame GIOVANNANGELI. Donc je dis les choses comme elles sont, vraiment travailler sur ce sujet d'égalité hommes-femmes. Il n'y a pas de vote, puisque je vous demande simplement de prendre acte de ce rapport annuel.

02-201123 - Sur le rapport de Madame Faustine THIBAUD, Conseillère Municipale
Rapport annuel sur le Développement Durable 2023.

M. le Maire : Puisqu'on est dans les rapports, il y a également un deuxième rapport annuel qui va être rapporté, qui concerne le Développement Durable pour l'année 2023. C'est Madame Faustine THIBAUD qui va le rapporter. Je vous rappelle que c'est une volonté, là aussi, de l'équipe municipale, puisque nous n'avons pas d'obligation de faire de rapport sur le Développement Durable, puisque nous sommes une ville qui est inférieure à 50 000 habitants et que vous savez que ces rapports sur le Développement Durable ne sont obligatoires qu'à partir d'une taille de ville de 50 000 habitants. Pour autant, le sujet étant suffisamment important, nous le partageons et nous le portons au niveau de la collectivité. C'est la raison pour laquelle, depuis maintenant deux ans, me semble-t-il, voire trois ans, nous faisons ce rapport sur le Développement Durable. Madame THIBAUD, c'est vous qui avez la parole.

Mme THIBAUD : Merci. Bonjour à tous. Avant de vous présenter ce rapport, il me paraît important de souligner mon engagement et, en corrélation, celui de la Ville d'Aubagne qui a fait l'une de ses priorités, son action en faveur de l'environnement et de l'écologie. Dans ce contexte, elle s'est engagée dès 2019 dans une démarche d'écologie positive, déclinée dans l'ensemble de ses politiques publiques. Comme vous le savez, l'écologie est une notion transversale et universelle. C'est pourquoi je souhaite tout d'abord remercier ce soir toute l'équipe municipale qui a participé activement à faire que ce rapport ait du sens au travers des différentes délégations de chacun. Également, il est important de souligner que le contenu de ce rapport est la représentation du travail réalisé, de la mobilisation et de l'ingéniosité du personnel municipal, ainsi que des associations impliquées au sein de notre ville. C'est pourquoi, effectivement, même si nous n'en avons pas l'obligation, je souhaite vous présenter des actions réalisées ainsi que celles en cours. L'idée de ce soir n'est pas de vous faire le listing de toutes les réalisations, mais de mettre en évidence les différentes thématiques développées sous forme d'initiatives concrètes qui sont réparties en quatre thèmes, comme vous pouvez le voir dans le rapport, l'Education à l'environnement, un Cadre de vie et un patrimoine naturel préservé, des Investissements pour plus de sobriété énergétique et une Mobilité active pour tous.

Sur la première thématique, quand on parle d'Education à l'environnement, on pense forcément à l'école où on a évidemment de multiples actions. Ainsi, l'écologie positive,

comme vous le savez certainement, a été choisie comme cinquième axe du Projet Educatif de Territoire et met en exergue l'éducation à l'environnement, qui s'inscrit naturellement comme un levier fédérateur incontournable. L'environnement, le Développement Durable, l'écoresponsabilité et le devenir de la planète sont au cœur des préoccupations des enfants, dont la parole est bien évidemment prise en compte par la Ville, faisant partie du réseau Ville Amie des Enfants depuis 2003. Concrètement, a vu le jour à Aubagne le projet de végétalisation des cours de récréation. Je parle pour 2023. Les objectifs du projet sont de créer des îlots de fraîcheur, des zones ombragées permettant d'accueillir microforêts, casquettes végétales, potagers, dans les écoles, pour désimpermeabiliser les sols, créer des zones de fraîcheur au niveau des façades également des bâtiments et organiser une gestion des eaux pluviales. En chiffres, cela donne 6 écoles pour 2023, 1 391 arbustes et 75 arbres plantés, 884 mètres carrés de surface désimpermeabilisée. Donc c'est six écoles et, en 2025, la totalité des écoles sera aménagés.

En ce qui concerne les biodéchets, la mise en place du compostage et/ou recyclage dans les 19 écoles de la ville. A également été poursuivie la charte zéro plastique. Pour la mettre en application, il a été décidé que chaque classe du CP de notre territoire communal serait associée à un temps de sensibilisation autour des méfaits du plastique. En actions concrètes, on a eu des ramassages, des goûters sans emballage, des journées sans plastique. A l'issue de ces journées, tous les enfants ayant participé aux initiatives se sont vu remettre une gourde métallique réutilisable comme symbole.

Je souhaite également vous parler du projet « De la graine à l'assiette », développé depuis trois ans, qui permet de sensibiliser chaque année 1 700 enfants de la ville au sein maintenant de dix écoles. Il s'agit d'une démarche pédagogique autour de l'alimentation à la fois saine et durable, au travers de la création de jardins pédagogiques, qui est le fil conducteur des sites intégrés au dispositif et permet de sensibiliser les enfants au cycle végétal par l'observation de la nature au fil des saisons et la pratique du jardinage et également la sensibilisation au gaspillage alimentaire avec la mise en place de gâchimètres. Également, grâce à un partenariat avec la Médiathèque, les écoles bénéficient d'une malle pédagogique Graines à livre et d'un atelier Graines à livre pour les maternelles. Enfin, avec la participation d'un agent du Service des Espaces Verts de la Ville, les enfants apprennent et effectuent les semis, les plantations et les récoltes. Également, depuis l'an dernier, près de 250 élèves de CE2 ont ainsi pu bénéficier d'une vingtaine d'interventions sur cette thématique et grâce au Collectif Santé Jeunes du Pays Aubagnais, les élèves des grandes sections de maternelle et de CM2 ont également été sensibilisés.

Ensuite, sur la deuxième thématique, quand on parle d'un cadre de vie préservé, on parle forcément de nature, de terre et d'arbres. La Ville d'Aubagne s'engage pour une agriculture locale et naturelle. Pour cela, il a été mis en place, cette année, un partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, la SAFER et le CETA du Pays d'Aubagne, pour l'installation de cinq agriculteurs sur le site de Camp de Lambert et également d'un aviculteur sur cet espace de 15 hectares. Cela permet de soutenir les exploitants et de développer une agriculture périurbaine privilégiant le bio et les circuits courts. Également, à proximité du centre, Aubagne accueille le projet durable des berges de l'Huveaune. Il s'agit d'un projet d'envergure de réaménagement des berges de l'Huveaune, avec la renaturation du parc urbain de La Botte, qui permettra notamment, de redonner au cours d'eau sa fonction écologique, de développer de la biodiversité et de la ripisylve, de désimpermeabiliser les sols sur plusieurs îlots urbains et de créer des espaces verts, tout en étant tournés vers la prévention des inondations et l'amélioration de la qualité de vie des usagers et riverains.

Pour cela et pour vous donner quelques chiffres, plus de 18 000 arbres et espèces végétales plantées pour donner un véritable poumon vert. 800 mètres carrés de surface seront désimperméabilisés pour permettre l'infiltration des eaux de pluie dans les sols et réalimenter les nappes. Deux pontons d'observation, trois passerelles sur l'Huveaune et la création d'une voie verte pour relier Aubagne à Marseille. Un dernier projet sur cette thématique, qui tient depuis 2021, c'est un projet « Un arbre un enfant ». Depuis trois ans, la Ville d'Aubagne s'inscrit dans cette initiative. En chiffres, pour cette année, cela donne 1 500 bombes à graines disséminées sur le Chemin de Cassis, 800 arbres plantés aux Espillières avec le projet La forêt s'invite à l'école, 250 marque-pages avec des graines à planter qui ont été offerts, 400 crayons à planter aux CM2 et également 300 oliviers qui vont être distribués en janvier 2024 pour les naissances de 2023, en termes de symbolique.

Pour le troisième volet, la Sobriété énergétique, on va parler de chiffres sur des travaux. En 2023, plusieurs travaux de rénovation : 739 points lumineux pour quasiment 1 million d'euros de travaux, 625 points lumineux répartis autour de 18 armoires de commande et, pour la voirie métropolitaine, 114 points lumineux autour de trois armoires de commande. Je vous épargne le nom des rues de ces travaux. Au niveau des travaux de création ou d'extension des réseaux : 19 points lumineux, 13 points lumineux LED et 6 points lumineux LED et solaire pour un coût d'à peu près 100 000 euros.

Ensuite, on va avoir les travaux dans les gymnases, donc les travaux de rénovation énergétique, déstratificateurs d'air, gestion technique centralisée pour les gymnases de Mésonès, De Lattre, Mermoz et également le remplacement des aérothermes du gymnase de Mésonès. Également, dans les écoles, sein de l'école élémentaire de Beaudinard, maternelles Palissy et Gaimard, les anciennes chaudières ont été remplacées par des chaudières à condensation.

Nous pouvons ensuite passer sur la thématique de la Mobilité où, vous l'avez constaté, Aubagne développe la mobilité douce avec le lancement des travaux proches de la gare pour laisser place au Val'Tram, qui est un levier indispensable à l'aménagement et au développement du territoire. Le Val'Tram, c'est 14 km de lignes de tramway créées entre Aubagne et La Bouilladisse, pour 11 stations. Cela va permettre de réduire le trafic routier – en termes de santé publique, c'est toujours une efficacité intéressante – et la diminution de 18 000 véhicules par jour, diminution des nuisances sonores et de l'insécurité et également va permettre de créer des voies douces pour les vélos. Également, un bus à haut niveau de service au gaz naturel, c'est 6,5 kilomètres, dont 3 en site propre, entre la gare d'Aubagne et le parc d'activité des Paluds, 12 stations accessibles aux personnes à mobilité réduite et 2,1 kilomètres de voies vertes aménagées entre mixité piétons et cycles. Également, sur tout le parcours, 500 nouveaux arbres seront plantés.

Pour conclure, la Ville d'Aubagne est, comme vous le voyez, mobilisée au service de la transition écologique de son territoire, conciliant développement urbain et préservation de la biodiversité. Aubagne, c'est 3,3 millions pour une ville nature, 1,8 million consacré à la modernisation et l'aménagement durable de l'espace public, dont des travaux de végétalisation, et 1,5 million consacré à la rénovation énergétique. Aubagne préserve 70 % d'espaces naturels et agricoles. Notre objectif, avec Aubagne nature, c'est d'aménager notre ville pour le bien-être de tous les Aubagnais, mais aussi pour nous adapter au changement climatique. Les récentes tempêtes et inondations dans le nord de la France nous rappellent que nos aménagements et nos travaux doivent tenir compte du respect de la nature à travers la désartificialisation des sols et le retour de la biodiversité, essentielles à notre avenir. Tous

les aménagements que nous réalisons tiennent compte de cette exigence, des travaux écoresponsables dans les écoles à la plantation d'arbres et d'espèces végétales méditerranéennes sur nos routes et axes de circulation. La nature est aussi au service de notre culture, des randonnées de Marcel Pagnol à notre terre d'argile. Aubagne est résolument une ville nature, dans le respect de son identité provençale.

M. le Maire : Merci, Madame THIBAUD. Y a-t-il des interventions ? Monsieur GRANDJEAN, Madame FARDOUX, Madame MELIN.

M. GRANDJEAN : Comme chaque année, cet exercice est compliqué et tellement artificiel pour quelque chose qui devrait être naturel quand on parle d'écologie. Comme chaque année, on a un catalogue de choses qui sont faites, mais qui relèvent du vernis sur une politique qui n'est pas écologiste et qui, bien souvent, va à l'encontre des intérêts de l'écologie, des ambitions que l'on devrait porter tous ensemble. Je le dis ici tranquillement. Si la Ville d'Aubagne était compétente en la matière, elle serait, comme l'Etat, attaquée et perdrait son procès pour inaction climatique. C'est la Métropole qui est compétente. Et j'attire votre attention, il y a trois ans, nous avons voté un PADD avec des objectifs ambitieux à l'échelle de 2030, nous n'y serons pas, nous n'avançons pas sur ces objectifs, ni en termes de qualité d'air, ni en termes de réduction des émissions de carbone. Et donc, forcément, on va dans le mur. Pourtant, les affichages, les déclarations, comme ce qui est écrit dans ce rapport et qui vient d'être décrit par Madame THIBAUD, étaient fort beaux.

Je vais intervenir en reprenant – c'est ma façon de respecter quand même le travail qui a été fait – le sommaire que vous avez choisi.

Premier chapitre, l'Education à l'environnement. Eh bien, non, contrairement à ce que la couverture de ce rapport nous laisse penser, faire de l'écologie, ce n'est pas faire ramasser les déchets aux enfants. Non, pas du tout. Ça, ce n'est pas de l'écologie, ce n'est pas de la sensibilisation, ce n'est pas comme ça qu'on travaille. C'est, par exemple, permettre à tous les enfants qui trient le papier dans leur classe d'avoir une collecte de la poubelle papier. Or, les seules poubelles qui ne sont pas collectées dans une école, ce sont les poubelles de papiers. Pourtant, il y en a. L'éducation, ce n'est également pas que pour les enfants. On ne parle là que de ce qui est fait auprès des enfants. C'est ce leurre, qu'on entend depuis 30 ans, qui pense que puisqu'on travaille avec les enfants, alors les générations futures seront sensibilisées et seront différentes. Eh bien, non, cela ne fonctionne pas. Il faut travailler avec tout le monde en même temps, d'abord pour être à la hauteur des urgences, mais aussi parce que c'est juste. Ce n'est pas aux enfants de dicter aux adultes ce qu'ils doivent faire. Et ce n'est pas vrai que des enfants à qui on a fait ramasser des déchets, si leurs parents et leur environnement adulte ne ramassent pas les déchets et jettent des déchets, ce n'est pas vrai que l'on va en faire des gens qui respectent mieux la nature.

Donc, puisque l'éducation, ce n'est pas que pour les enfants et que ce chapitre semble penser le contraire, je voudrais vous rappeler – on n'en parle pas, il y a trois lignes, dans ce rapport, là-dessus – que le 1^{er} janvier 2024, tout le monde doit trier ses biodéchets à la maison, comme dans les entreprises, comme dans les associations. Qu'est-ce qui est fait en termes de sensibilisation et d'éducation pour préparer à cela ? Rien, si peu. Je redis : rien. Je suis sûr que si on va aujourd'hui dans la rue et qu'on demande au hasard de la population que l'on croise qui sait que, dans quelques semaines, jeter des biodéchets dans la poubelle de tous les jours est interdit, on va retrouver 95 % de personnes qui nous diront « nous ne le savons

pas », ils seront sincères et, peut-être, même, s'ils ont 30 ans, il y a 20 ans, ils ramassaient déjà les déchets sur les berges de l'Huveaune.

Deuxième chapitre, le cadre de vie préservé, végétalisation des cours de récréation dans 6 écoles sur 27 et une programmation de 10 écoles pour la suite et une programmation pluriannuelle qui vise à ce que toutes les cours de récréation soient végétalisées et en partie désimperméabilisées. Là, franchement, on est sur une belle initiative. Ça ne fait pas une politique écologiste, ça ne fait pas un cadre de vie préservé, mais force est de constater que, là, ça fonctionne. Pour le reste, non, parce que dans la même idée, par exemple, il y avait, au Pin Vert, un jardin partagé, en face de la Maison de Quartier, qui était cultivé par les élèves de l'école, en partenariat avec la Maison de Quartier. Mais tout cela est abandonné. Pourquoi ? Parce que la convention entre le bailleur et la Ville n'a pas été renouvelée. Les arbres du Bras d'Or, non. En fait, faire un projet écologiste qui préserve le cadre de vie, c'est faire avec l'existant. Ce n'est pas à faire table rase de l'existant, ni au Bras d'Or, ni dans la pinède de Pont de l'Etoile pour faire un parking pour le Val'Tram. On rase tous les pins. Non. Tant pis si on stationne dix voitures de moins. On conserve les arbres. Replanter des arbres, envoyer des bombes à graines, on le sait tous, c'est, proportionnellement au nombre de graines ou d'arbres que l'on a plantés, peu efficace. Ça ne veut pas dire qu'il ne faille pas le faire, mais c'est peu efficace. Après, on cite le Pôle Educatif des Passons, mais le Pôle Educatif des Passons, vous faites ce que la loi vous oblige à faire, pas plus. Certes, ce sera un bâtiment vertueux par rapport à ce qui existe, très vertueux par rapport aux autres écoles de la ville, à la plupart des autres écoles de la ville, mais pas plus. Ce n'est pas un bâtiment pour lequel il y a une ambition écologiste. Il ne va pas être passif, par exemple, alors que cela aurait pu être le cas.

Chapitre suivant, un patrimoine naturel préservé. Là, je ne vais pas faire long. Les débats sur le PLUi l'ont montré, il y a une consommation excessive d'espaces naturels, un non-respect des risques naturels. Il fallait quand même oser consacrer, dans le rapport de cette année, un chapitre entier à ce sujet. Et je ferai d'autant moins long que je sais que Clémentine FARDOUX va tout à l'heure développer cet aspect-là.

Des Investissements pour plus de sobriété énergétique. Là aussi, comme pour les cours de récréation des écoles, il faut dire qu'il y a des choses qui se font, que ce sont des choses importantes. Au niveau de l'éclairage public, il n'y a pas de souci à se dire qu'il y a vraiment des choses qui se font. Au niveau des chauffages des bâtiments publics, il n'y a pas de souci à se dire qu'il y a vraiment des choses qui se font. On aimerait que ça aille plus vite. On le dira tout à l'heure au moment du débat d'orientation budgétaire, ce serait possible. Mais il y a réellement des choses qui se font, on ne peut pas dire le contraire. Par contre, la sobriété énergétique n'exclut pas la production de sa propre électricité. Il n'y a rien de fait. Je crois qu'il n'y a pas une ville, en France, de 50 000 habitants ou presque, où il y a si peu de panneaux solaires, aucune éolienne de bâtiment. Je ne parle pas des grands mâts de 300 mètres de haut. Je parle des éoliennes de bâtiment. Il n'y a rien sur les toits de nos écoles. Il n'y a rien sur les toits de nos bâtiments publics, hormis sur l'école maternelle Louise Michel.

Sur la question de la Mobilité active pour tous, là, Madame THIBAUD, je sais que ça doit être un peu compliqué, parce que quand on a discuté l'autre jour à la Commission Aménagement du territoire, même la rue de la mairie est le contre-exemple typique d'une ville qui ne veut pas faire de la mobilité active. On refait cette voie. On est obligé de faire un contresens cyclable. C'est la loi. Cela fait dix ans que c'est la loi. Ce n'est pas d'hier. Pas de contresens cyclable. On refait une voie, on est obligé de faire un sens cyclable. Pas de voie

réservée. On refait la rue de la mairie. On est obligé, ne serait-ce que pour que les gens le voient, de faire des parkings à vélo. Il y a deux malheureux accroche-vélos, toujours occupés par les motos. Cette rue de la mairie, elle montre combien il n'y a aucune réflexion sur les pistes cyclables dans cette ville, aucune action réelle. Le peu qui est fait, comme sur la route de la Légion, est juste catastrophique pour n'importe quel cycliste qui utilise au quotidien cet axe. Évidemment, on pourrait dire « tiens, c'est Monsieur GRANDJEAN qui le dit, il le dit pour faire de la politique politicienne ». Et je vous le dis, Monsieur GAZAY, ce soir, il n'y aura pas de politique politicienne dans notre bouche. La situation de la politique internationale impose une certaine retenue. Non, c'est un usager du vélo qui le dit. Ce sont des usagers du vélo qui le disent. Même les personnes qui sont des spécialistes du vélo et de la sécurité le disent. Je pense que ce serait intéressant qu'il y ait une discussion avec les policiers municipaux qui travaillent à vélo – il y en a quelques-uns et tant mieux – parce que, eux, ce sont des professionnels de la sécurité, ce sont des professionnels du vélo et je pense qu'ils pourraient venir donner des conseils avisés sur ce qui se passe.

Et puis, franchement, au-delà d'Aubagne, parce que l'essentiel de ce qu'on se dit est de compétence métropolitaine, quand on quitte la métropole, partout, on voit beaucoup plus, beaucoup mieux. A l'est, on va dans le Var, c'est tout de suite beaucoup plus, beaucoup mieux, en matière de piste cyclable et d'aménagement de voies douces. On va au nord, dans le Vaucluse, c'est tout de suite beaucoup plus, beaucoup mieux. On va à l'ouest, dès qu'on sort de la métropole, c'est tout de suite beaucoup plus, beaucoup mieux. Donc, franchement, il y a une remise en question à avoir. Il faut arrêter de se décerner tous les ans des grands prix de la mobilité active et du reste de l'écologie alors que la réalité est ailleurs.

Pour conclure, je reprendrai ce que, récemment, il a été dit à Monsieur Macron. On lui a dit, à propos de son rendez-vous avec les chefs de parti : faire semblant de faire de la démocratie, c'est dangereux pour la démocratie. Normalement, vous devez être étonné d'entendre de ma bouche citer quelque chose qui a été dit par un responsable de parti qui n'est pas le mien. Et je le paraphraserai volontiers en vous affirmant que cette année encore, vous faites semblant de promouvoir l'écologie et que c'est dangereux pour l'écologie, c'est-à-dire pour le climat, pour le patrimoine naturel, pour la santé et la sécurité de toutes et tous. Mais, sans doute, comme le Président de la République, vous êtes persuadé de bien faire. Il faudrait plus ouvrir les yeux, plus écouter.

Merci.

M. le Maire : Madame FARDOUX ?

Mme FARDOUX : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe au Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, l'écologie, vous l'avez dit, Madame THIBAUD, est un sujet d'importance qui doit guider l'ensemble des sujets municipaux. Dans son premier tiers, consacré à l'Éducation à l'environnement, nous constatons effectivement que beaucoup de choses sont faites en direction des enfants et nous saluons avec vous le travail énorme réalisé par les agents du service public sur cette question pour faire naître et grandir, dans l'esprit de nos enfants, petits gestes et grandes idées pour qu'ils deviennent les écocitoyens de demain. Merci à eux et aussi aux militants associatifs qui travaillent dans le même sens. Merci à vous, Madame, de mettre en lumière, ce soir, ce travail d'ampleur.

Mais, en éducation, il est un principe qui ne souffre aucun accroc, aucun coup de griffe, c'est la cohérence. Dans la politique municipale, il est parfait de montrer à la jeunesse

le chemin de l'écologie, mais il faut pouvoir montrer à cette jeunesse, en même temps, que l'ensemble de la politique municipale s'engage résolument dans le même sens. Et, nous, nous disons que vous faites le contraire. Je vais rappeler l'exemple du tri du papier qui n'est pas réalisé dans les écoles. Je pourrais aussi parler des arbres qui ont été plantés, près de la carrière Borie, par des enfants, le long d'un chemin qui, si le projet de décharge se fait un jour, sera élargi et nécessitera donc l'arrachage de ces arbres si, par hasard, ils ont survécu, faute d'arrosage suffisant. La cohérence n'est pas là. Mais la cohérence est assez peu présente.

Quand on regarde ce qui constitue quand même, d'une certaine façon, un catalogue de mesures qui ont été réalisées dans l'année, on constate effectivement qu'il y a un certain nombre de choses avec lesquelles nous sommes d'accord, qui sont des mesures de bon sens, qui sont d'ailleurs adoptées dans toutes les communes, les lampadaires remplacés par des LED dirigés vers le bas pour éviter la pollution lumineuse. Bien sûr, on est d'accord avec ça. La végétalisation des cours de récréation, c'est parfait. Quand vous en venez à vous vanter de remplacer les chaudières en fin de vie par des chaudières plus économes parce que récentes, nous, on commence à se demander si on est bien dans un travail sérieux, parce que c'est bien normal de changer une chaudière par une chaudière plus moderne et donc plus écologique. Et puis il y a un certain nombre de choses normales, avec lesquelles on ne peut qu'être d'accord.

Il y a des choses normales qui devraient figurer dans ce rapport. Je voudrais reparler, effectivement, de la mise en place du compostage obligatoire dans très peu de temps, pour lequel on ne voit absolument rien de précis dans ce rapport, mais pour lequel on ne voit rien non plus sur le site de la ville. Quand un citoyen, ayant entendu à la radio que dans un mois et demi, il devra composter ses déchets organiques et qu'il n'a pas la place chez lui pour le faire, il se demande ce que sa mairie a mis en place pour lui, il cherche, il ne trouve rien.

On voit même quelques actions que nous avons saluées, parce qu'intéressantes et correspondant à un vrai choix politique. Oui, l'installation d'agriculteurs au Camp de Lambert est une bonne chose. Nous avons bien sûr dénoncé l'aspect vitrine de ce projet et nous continuons à dire que le lieu capital pour l'agriculture à Aubagne, ce n'est pas au Camp de Lambert, c'est sur la plaine de Beaudinard, mais ce projet a le mérite d'exister.

Et puis il y a les sujets d'ampleur où, ici, comme dans les publications municipales, vous n'exposez que ce qui vous arrange, en tronquant ou en travestissant la réalité.

Parlons d'abord du gros morceau, le PLUi, que vous décrivez comme engageant la ville dans une transition écologique conciliant le développement urbain et la préservation de ces ressources. C'est très joliment dit. On ne va pas refaire le Conseil de juin, mais je pense que vous ne devriez pas prendre nos concitoyens pour des aveugles. Ils voient la densification, ils la vivent tous les jours. Ils voient les embouteillages toujours plus importants et pas seulement en ce moment en raison des travaux. Ils voient les vues et les coins de nature et de balades qui sont dénaturés. Nous le disons avec force. Vous ne conciliez rien du tout. Vous bétonnez la commune, vous la transformez de façon irrémédiable et c'est dramatique. La contestation de ce PLUi est tout autant citoyenne qu'institutionnelle. Les critiques sont nombreuses et cohérentes.

Dans ce rapport, il est d'abord écrit que le PLUi n'a pas été jugé illégal. Alors comment dire ? Y a-t-il vraiment de quoi se vanter ? Et puis vous voulez dire « n'a pas, pour

l'instant, été jugé illégal », sans doute. En effet, comme vous l'écrivez pudiquement, la Préfecture formule un certain nombre d'observations à prendre en compte. Je vous cite. La vérité, c'est que la Préfecture, elle, considère bien que votre projet comporte des irrégularités, des non-conformités avec des textes de plus haute valeur juridique et qu'elle l'exprime dans un courrier, certes, mais un courrier qui s'appelle un recours gracieux, c'est-à-dire la dernière étape avant un recours contentieux. Vous évoquez un dialogue en cours sur lequel vous ne donnez aucun détail. C'est dommage. Pourquoi ne pas écrire qu'il y a d'ores et déjà un engagement auprès de la Préfecture à rebasculer en zone agricole les dix hectares de terres fertiles et irriguées de Beaudinard et des Aubes que vous comptiez sacrifier à l'urbanisation ? Ce serait normal de l'écrire. Et puis la Préfecture formulait d'autres demandes, concernant par exemple la trop forte consommation d'espaces naturels ou la sécurisation de la ressource en eau, point crucial, vous en conviendrez, avant d'augmenter les constructions, demandes auxquelles vous n'avez pas répondu. Personne ne peut dire aujourd'hui si la Préfecture va se contenter de cette réponse partielle ou si elle saisira le Tribunal Administratif, comme l'ont fait déjà, d'une part, un certain nombre de collectifs de citoyens auxquels nous sommes associés et, d'autre part, l'association France Nature Environnement.

Pour parler des mobilités maintenant, nous n'allons pas reprendre les multiples arguments contre cette ineptie du Bus+. Mais nous sommes obligés de constater que dans votre rapport, il est écrit des choses qui sont fausses, qu'on peut dire des mensonges. Quand vous dites que ce que vous appelez un BHNS apportera une vraie réponse de mobilité douce, quelle réponse ? Quel est le report modal qui est prévu ? Aucun, évidemment. Sinon, on changerait les bus pour en mettre des plus grands, on mettrait des fréquences plus importantes. Ce n'est pas ce qui est prévu. L'amplitude horaire, vous nous dites qu'elle augmente. Ce n'est pas vrai. Actuellement, le bus numéro 1 démarre à 5 heures 36 et son dernier départ est déjà à 20 heures 30. Ce n'est pas vrai. C'est fatigant, la désinformation.

Alors, d'accord, il va y avoir une piste cyclable. On est très content de ça. Mais si on rapporte la piste cyclable au budget total, on trouve quand même que la facture est bien trop salée.

Quant au Val'Tram, dont vous vous vantez, ce n'est pas votre projet, c'est un projet qui n'est pas tout jeune. Il a été porté par les maires successifs du territoire et il aboutit enfin. Nous sommes évidemment d'accord que pour les habitants de la vallée de l'Huveaune qui vont travailler à Marseille, oui, bien sûr, cela va constituer une opportunité de laisser sa voiture. Vous avez un chiffre de 18 000 véhicules par jour économisés. Nous espérons que ce sera autant. Nous verrons. Pour autant, nous aurions préféré un projet qui laisse ouverte une évolution future comprenant des connexions vers Marseille ou Aix. Ce projet a mis tellement de temps à aboutir qu'on aurait pu espérer qu'il ait un impact bien plus important sur la qualité de l'air et sur le bruit dans notre ville. Nous contestons aussi, vous le savez, la partie aubagnaise du trajet qui conduit à des travaux gigantesques en ville, sans réel intérêt pour les habitants.

Parlons maintenant du projet de réaménagement des berges de l'Huveaune au parc de La Botte. Vous évoquez longuement dans ce rapport les concertations organisées. Notons que les deux dernières concertations organisées il y a un mois n'ont toujours pas donné lieu au moindre compte rendu alors qu'il y avait eu un engagement sur ce point. Est-ce que cela aurait un rapport avec le fait que la majorité des citoyens présents se sont montrés toujours aussi réticents au projet ? Ici, enfin, c'est un miracle, vous faites mention de l'abattage prévu d'un certain nombre d'arbres. On ne va pas chipoter. Dans le document

officiel de l'EPAGE HuCA, il est noté 216 arbres. Le collectif citoyen en a chiffré 234. Vous, vous dites « certains arbres » parce que c'est plus agréable à entendre. Nous, nous disons que ce n'est pas « certains arbres ». 216 ou 234 arbres adultes, ce ne sont pas quelques arbres. Et ces abattages n'étaient mentionnés nulle part jusqu'à présent dans tous les documents de concertation. Qu'est-ce que ça veut dire ? Quelle valeur peut avoir l'adhésion de la population concertée si on ne lui donne pas les bonnes informations ? Vous pouvez le présenter comme vous voulez, avec de jolis dessins – ils sont très beaux, ces dessins dans ce document qui a été distribué une semaine avant l'AJJ dans nos boîtes aux lettres, ce document est magnifique –, mais la réalité, c'est que le travail du collectif citoyen porte ses fruits, c'est que les usagers, les riverains, les Aubagnais sont aujourd'hui toujours plus nombreux à exprimer leur incompréhension. Comment peut-on, en 2023, abattre des arbres adultes qui font de l'ombre pour les remplacer par de tout jeunes plans ? Il peut y en avoir 17 000, 18 000, ils sont tout jeunes, ils mettront des dizaines d'années à grandir et, encore, il faudra les arroser beaucoup pour qu'ils survivent.

Comment peut-on avoir le toupet de parler de renaturation pour un site de nature flamboyante, comme l'est le parc de La Botte ? Nous l'avons déjà dit, il y a des choses à faire au parc de La Botte. Il faudrait de l'entretien d'abord. Évidemment, il faudrait changer les passerelles. Il est absolument inadmissible que les fauteuils roulants ne puissent pas accéder. Il faudrait créer une piste cyclable, bien sûr. Mais aller chercher le risque inondation pour nous dire qu'il est absolument indispensable de créer des méandres alors qu'on sait très bien qu'il y a un goulot d'étranglement juste un peu plus loin au niveau du pont de La Californie, ce n'est pas raisonnable. Cet îlot de verdure doit être préservé. Les travaux ont été mis en attente, officiellement pour relancer la concertation, celle dont on n'a toujours pas de compte rendu, sans doute aussi le temps de vérifier la conformité juridique, puisque le collectif a communiqué sur un certain nombre d'espèces protégées qui seraient mises en danger.

Nous le redisons ce soir encore, écoutez les Aubagnaises et les Aubagnais qui s'émeuvent de tous ces arbres qui sont prévus pour être abattus au parc de La Botte, à la suite de tous les autres qui ont déjà été abattus sur le territoire de notre commune, les centaines d'arbres sur les terrains privés qui accueillent de nouvelles constructions, les dizaines liés au Bus+ et au Val'Tram, sur le Boulevard Marcel Pagnol, sur le cours Voltaire, dans le parc des berges de l'Huveaune aux Défensions, ces citoyens qui vous demandent à vous et à la Métropole de mettre l'EPAGE HuCA au travail dans une autre direction qui préserve les arbres.

Nous parlions de cohérence en début d'intervention. Pour nous, l'incohérence entre l'affichage et les actes et, surtout, la disproportion entre les petits gestes qui vont dans le bon sens et les décisions magistrales qui sont à contresens de l'histoire, à ce niveau-là, cela devient de la fumisterie et du mépris des citoyens.

M. le Maire : Madame MELIN ?

Mme MELIN : Je vais essayer d'être plus brève que mes collègues pour n'aborder que deux points, en rappelant quand même que l'écologie, c'est à la fois la science, mais c'est aussi l'abord de notre vie quotidienne, puisque c'est notre environnement. Et notre environnement, c'est deux choses.

La première : ne pas vivre dans nos déchets. Et là, Monsieur le Maire, je voudrais, puisque vous êtes vice-président de la Métropole, que vous passiez un message à votre

collègue, et si je ne me trompe pas, c'est Monsieur MOUREN, le maire de Châteauneuf, qui est chargé de la gestion des déchets, lui expliquer qu'il y a une commune qui s'appelle Aubagne et qu'Aubagne et les Aubagnais et les Aubagnaises en ont vraiment marre, le dimanche soir, de voir non seulement les poubelles pleines et cassées, et j'entends particulièrement des poubelles enterrées, et surtout les amas, les immondices qui sont à côté des poubelles. Je pense en particulier à celle devant laquelle je passe quatre fois par jour, qui est celle de l'église Saint-Pierre-les-Aubagne. C'est irregardable. Une fois ou deux, je me suis rapprochée des gens qui déposaient leurs poubelles sauvages. Ils me disent « d'accord, OK, sauf que les poubelles sont cassées et on ne sait pas vraiment quand elles sont vidées, elles sont toujours pleines ». Là, il y a véritablement, sur cette ville, un très gros projet à faire pour que, vraiment, on ait des poubelles qui en soient et qui ne soient pas des dépotoirs. J'entends bien, Monsieur le Maire, cela vous a été dit, ce n'est pas de la compétence de la mairie. Voilà pourquoi j'ai entendu ma collègue dire beaucoup de belles choses, à ceci près que ce n'est pas la compétence de la mairie à 300 %, mais bon, puisque c'est sur notre commune, on l'entend et je veux bien que tout le monde fasse des projets, que tout le monde puisse rêver avec l'argent d'une autre collectivité territoriale, à ceci près que c'est aussi notre argent, pas donné par la main gauche, mais donné par la main droite. Le problème des déchets, je vous demande instamment, Monsieur le Maire, véritablement, qu'il y ait une gestion. Et c'est aussi vrai sur toutes les zones d'activité. La gestion des déchets sur Aubagne mérite vraiment d'être revue. Je m'en étais ouverte à Monsieur PEROTTINO quand il était encore président de l'agglo. Il n'y avait pas eu de suite. Maintenant, c'est la Métropole. Il serait urgent que l'on puisse faire quelque chose.

Le deuxième point, c'est la position de notre groupe, tout à fait officielle, sur le projet du parc de La Botte et du Bras d'Or. Je m'y suis rendue. Le hasard a fait que, ce jour-là, il y avait des représentants de l'organisme qui est gestionnaire de tout ce projet. Ils nous ont donc présenté, on a baladé sur les bordures d'Huveaune. J'ai vu, comme tout le monde, les jolies images, selon ma collègue, les belles images, bien présentées. Ce que j'ai surtout vu et qui est très inquiétant, quand on se place sur la petite passerelle – j'entends bien la petite passerelle – qui est au niveau de l'accès à l'arrière du lycée et quand on regarde le sens du courant et quand on regarde comment des amas de boues qui ont donc donné lieu à des possibilités de végétations complètement inutilisables type ronces ou autres, et le sens du courant, si nous avons, avant la réalisation du projet, qui, de ce que j'ai vu, semble cohérent, certes avec le goulet d'étranglement du pont, plus bas, de la Californie, sauf à cette partie-là, tout le reste, sur le kilomètre deux, si nous avons une crue centennale, ça fait exploser... Et il n'est pas besoin d'être expert pour s'apercevoir de la qualité des soubassements sous les locaux... Je ne sais pas si tout le monde y est allé, mais je vous propose d'aller voir la qualité des soubassements sous les locaux annexes du lycée. Cela ne peut pas tenir. Pas besoin du tout d'avoir fait venir des experts. Je n'ai pas pu voir, parce qu'on n'arrive pas à remonter, à part sur ces passerelles. On ne peut pas remonter plus haut pour être très près de l'eau et des berges. Mais rien que cet endroit-là, c'est prendre un risque inutile. Il n'y aurait pas de risque pour les enfants ou quoi que ce soit. Je pense que ce ne sont pas forcément des locaux de classe et autres, je ne connais pas le plan du lycée à l'intérieur. Mais, pour autant, ça, ça ne peut pas tenir. Donc, d'une manière comme d'une autre, il n'est pas responsable de laisser cela en l'état.

Après, oui, il faudra couper les arbres. Dedans, il y en a de très beaux, je sais, je suis allée les voir. Je n'ai pas fait comme tout bon écologiste, je ne les ai pas embrassés, je ne les ai pas enlacés et je n'ai pas écouté leur cœur battre. Mais, pour autant, c'est quelque chose qui me parle beaucoup, un très bel arbre qui a plus de 100 ans, sauf que je veux bien

qu'on respecte le monde animal en faisant en sorte qu'on ne tue plus les vaches et qu'on ne mange plus de viande, je veux bien qu'on ne coupe plus les arbres pour respecter le monde végétal, bientôt, demain, on nous demandera peut-être de ne plus casser les pierres pour respecter le monde minéral. Il y a quand même un monde que je respecte, qui est le monde humain. Et pour respecter le monde humain, il faut parfois partager l'espace. Oui, il faudra peut-être couper des arbres. Oui, il faudra en replanter d'autres. Mais, là, de ce que j'ai vu, et vraiment pas du tout en expertise de la situation, elle est même alarmante. Si on se reprend une crue comme celle de 77 – on l'a connue, celle-là –, si on reprend la même, ce n'est pas sûr que les rives tiennent. Et, là, il y a urgence. Et il est de notre responsabilité d'aller dans ce sens-là, quoi qu'on en pense et quelles que soient les amodiations qu'il faut faire au projet.

M. le Maire : Merci, Mesdames et Messieurs, pour vos interventions. Il y a plusieurs mains qui se sont levées du côté de la majorité, Monsieur GUEDJ pour commencer. Ensuite, j'ai Monsieur LEVISSE qui a demandé à prendre la parole, Monsieur AGOSTINI, le premier adjoint. Je ne sais pas si j'ai vu tout le monde. Et Madame THIBAUD, bien sûr, conclura après les différentes interventions. Monsieur GUEDJ en premier.

M. GUEDJ : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais rebondir sur les propos qui ont été tenus par Monsieur GRANDJEAN et Madame FARDOUX. Cela fait trois ans que je participe aux Conseils Municipaux. Il y a quelque chose qui m'agace, qui consiste à faire de la désinformation et c'est ce que j'ai entendu ce soir dans les propos de Monsieur GRANDJEAN et Madame FARDOUX, donc je vais essayer de rétablir la vérité avec une parfaite honnêteté dans mes propos.

Vous dites que la ville d'Aubagne est en retard sur le vélo. Je vais vous donner quelques statistiques nationales et vous allez vite comprendre que la ville d'Aubagne n'est pas en retard sur le vélo. 24 % des déplacements se font exclusivement à pied en France, 3 % à vélo. Sur toute la France, sur tout le territoire national, il y a 3 % des déplacements qui sont à vélo. Ensuite, si vous prenez le déplacement, le matin, sur des déplacements inférieurs à cinq kilomètres, entre le domicile et le travail, 60 % des déplacements se font en voiture au niveau national. Je pense que sur cet élément-là, vous n'avez aucun procès d'intention à faire à la ville d'Aubagne. Ensuite, on peut parler. Moi, je pense qu'on n'est jugé que sur des faits. Aujourd'hui, il y a une réalité sur la ville d'Aubagne, que vous l'acceptiez ou pas, Monsieur GRANDJEAN, c'est que nous avons actuellement, sur Aubagne, 22 kilomètres et demi linéaires d'aménagements cyclables. C'est une réalité et vous devrez faire avec. Par ailleurs, vous dites que la Ville d'Aubagne n'est pas très active sur le sujet du vélo. La Ville d'Aubagne a pris des dispositions bien précises. Faire des pistes cyclables, c'est bien. Les entretenir, c'est mieux. La Direction des Services Techniques de la Ville d'Aubagne s'est dotée d'un outil pour nettoyer les pistes cyclables. C'est fait une fois par mois. Et moi qui me suis mis au vélo... Attendez, je vais vous laisser parler si vous voulez répondre, Monsieur GRANDJEAN. Laissez-moi terminer, je ne vous ai pas interrompu. Il y a l'entretien qui est fait une fois par mois et vous pouvez compter sur les doigts de la main le nombre de villes qui se sont dotées d'engins pour nettoyer les pistes cyclables.

Ensuite, je crois que vous avez évoqué également le sujet du BHNS. Mais si on ne l'avait pas eu, je pense que vous auriez fait le procès d'intention pendant tous les prochains Conseils Municipaux à notre maire : pourquoi la ville d'Aubagne n'a pas le BHNS alors que d'autres villes comme Martigues l'ont ? Nous avons la chance d'avoir le BHNS. Actuellement, il y a des travaux. Cela provoque des désagréments. Il n'empêche que quand on aura le résultat

du BHNS, avec une voie douce à côté, vous verrez que le BHNS sera une plus-value sur la ville d'Aubagne.

Après, je vous ai senti tellement passionné par le vélo que je n'ai pas pu m'empêcher de me faire la réflexion suivante. La Ville d'Aubagne a organisé le premier salon du vélo. J'ai vu de très nombreux élus. Je ne vous ai pas vu. Vous êtes tellement passionné par le vélo, le premier salon du vélo est organisé dans la Ville d'Aubagne, vous ne vous déplacez même pas. C'est la preuve de votre profond désintéret pour le vélo. Vous êtes là pour critiquer ce qui se fait, mais contrairement à vous, Monsieur GRANDJEAN, et vous verrez que dans les prochains mois, il y aura des actions précises qui vont être mises en place pour le vélo, parce qu'on a pris conscience, avec le Maire et l'équipe municipale, que de mettre en place des pistes cyclables, nécessite de les accompagner de structures. Vous vous êtes précipité sur la rue qui passe devant la mairie : il n'y a pas de structure pour porter les vélos. Mais, nous, contrairement à vous, nous agissons. Et vous verrez que dans les mois à venir, il y aura des portiques pour mettre les vélos. Vous verrez que l'entretien qui est fait sur les pistes cyclables continuera à se mettre en place. Une autre action qui a été mise en place, qui n'est pas très visible, on aurait pu faire des articles dans *La Provence* ou dans *l'AJJ*, on a demandé à la Police Municipale de mettre des contraventions sur les véhicules qui stationnent sur les pistes cyclables. Qui l'a fait avant nous ? Qui a mis en place cette action avant nous ? Personne. C'est la preuve de la détermination de l'équipe municipale actuelle, d'une part, à développer le vélo, pas à n'importe quel prix, en mettant des éléments sécuritaires, en nettoyant les pistes cyclables, en tenant compte des éléments et des demandes des cyclistes, parce que vous n'étiez pas présent à la fin du salon du vélo, où il y a eu un débat qui s'est tenu avec des cyclistes. Des idées ont été développées, des idées ont été retenues et des idées seront mises en place, parce qu'il y a la volonté du maire, Gérard GAZAY, et de l'équipe municipale de développer le vélo.

Contrairement à vous, vous n'avez parlé, concernant le rapport sur l'écologie, que du vélo, mais Monsieur GRANDJEAN, la mobilité, ce n'est pas que le vélo, c'est toutes les mobilités qu'il faut développer en même temps. Il faut parler également du piéton, il faut parler d'autres mobilités douces. Si on ne parle que du vélo alors les piétons, on n'en parle plus ? Les personnes à mobilité réduite qui ont besoin de bateaux pour se déplacer, on n'en parle plus non plus ? Il faut avoir une vision d'ensemble. Je crois que vous parliez de cohérence, mais la cohérence, il faut l'avoir pour l'ensemble des mobilités douces, pas sur une seule. J'étais, récemment, jeudi dernier, au palais du Pharo, sur un échange sur la transition énergétique et les questions de mobilité, mais vous êtes très très en retard dans votre analyse sur la mobilité. Les enrobés, ce n'est plus ce qui est fait aujourd'hui. Les pistes cyclables, vous savez en quoi elles sont faites maintenant ? Je pense que vous n'aurez pas la réponse, donc je vais vous la donner. C'est du Raincol, R-a-i-n-c-o-l. C'est ça, les nouveaux matériaux, Monsieur GRANDJEAN. Ce n'est pas juste parler, critiquer Aubagne pour critiquer Aubagne. Il y a de vraies révolutions, pour le vélo, pour le piéton, pour les mobilités douces. Et Aubagne, sachez-le, est parfaitement dans la bonne dynamique. Je pense que dans notre ville, on a bien travaillé. On va continuer à travailler dans les mois qui viennent, mais le vélo sur la ville d'Aubagne a une vraie place. Il y a une volonté de le développer, pas à n'importe quel prix, en tenant compte des éléments sécuritaires, mais également des éléments d'entretien des pistes cyclables. Et vous verrez que grâce au Val'Tram et au BHNS, il y aura de nouvelles voies douces, qui ne seront pas faites n'importe comment, puisqu'elles seront faites intelligemment. On nous a fait le reproche, il n'y a pas si longtemps, que sur la rampe qui a été inaugurée le 23 octobre 2023 – c'est un mensonge éhonté –, il n'y avait pas de piste cyclable. C'est un mensonge éhonté. Il y a une piste cyclable. On la voit nettement. Comment peut-on

.../...

affirmer, sur des réseaux sociaux déguisés, qu'il n'y avait pas de piste cyclable ? Et si vous voulez avancer par le mensonge, sachez que, nous, nous avancerons par des faits et des actions.

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci, Monsieur GUEDJ.

Monsieur LEVISSE ?

M. LEVISSE : Plutôt du vécu sur deux points. Moi, je fais partie des gens qui se déplacent à vélo tous les jours. On a eu les spécialistes du COVID, vous savez, les gens, il y a deux ans, qui, tout d'un coup, étaient devenus spécialistes de la pandémie. Là, on a maintenant les spécialistes du Moyen-Orient qui vont rétablir la paix. On les a tous à la télé. Et puis, là, on a les gens qui se disent que les gars à la Métropole ou au Département, dont c'est le métier, parce que ce sont des ingénieurs qui conçoivent ces pistes ou les voies en général – c'est un métier, le transport, qui n'est pas le mien –, sont nuls et il faut aller voir les collectifs qui vont faire une super piste. Moi, j'ai plus de respect que cela pour les gens qui conçoivent les équipements qui sont en train d'être construits ou qui ont été construits. En tant qu'utilisateur, moi, je prends celle de Camp Major tous les jours pour venir de chez moi à ici. Elle est pas mal. Donc je n'ai vraiment aucun problème là-dessus. C'est le premier point. Et j'espère que celles qu'on construit, qui vont vers les Paluds, seront mieux. Ce sera très bien.

La deuxième chose, c'est sur le sujet de l'Huveaune. Il se trouve que mon père est né à Saint-Omer, mon frère habite à Saint-Omer, donc je suis très sensible à ce qui se passe sur la vallée de l'Aa, qui, pour beaucoup, je pense, était juste un truc de mots croisés jusqu'à présent, mais qui est toujours en train de déborder. Et c'est quand ça arrive qu'on se dit : oui, c'est bien d'avoir un petit peu anticipé. Je sais bien qu'on dit : oui, les crues, c'est un argument. Mais, oui, c'est quand même un argument fort quand on voit ce qu'il se passe. Et puis je crois que c'est Monsieur JANCOVICI qui dit toujours qu'on est passé d'un monde où on pouvait tout avoir à un monde où il faut commencer à faire de vrais arbitrages. Bien sûr, si on pouvait avoir le truc anti-crue, plus les nouvelles passerelles, plus la sécurité, tout cela sans couper aucun arbre, on serait tous contents. Là, je crois qu'on n'arrivera pas à avoir les méandres – les méandres sont là pour absorber plus d'eau – sans couper quelques arbres. Si on peut en couper X de moins, je suis très content, mais dire qu'on arrivera à tout faire à coût zéro, moi, je n'y crois plus. Donc, oui, il va falloir... Et puis ça repousse et on aura fait ce qu'il faut pour nous protéger et avoir un parc... Vous dites que la brochure est belle mais, moi, je trouve que le projet est très très beau et un des plus beaux projets pour Aubagne qu'on ait.

M. le Maire : Merci. Monsieur AGOSTINI, puisque vous avez participé à cette concertation il y a quelques semaines, peut-être que vous avez quelques mots à nous rapporter sur ce sujet.

M. AGOSTINI : Je vais essayer ce soir, Monsieur le Maire, d'être un peu plus synthétique car depuis des mois que je parle de ce parc de l'Huveaune, j'ai l'impression que certains élus entendent, mais ne m'écoutent pas. Et la subtilité est grande. Je remercie ceux qui ont entendu et ont bien compris.

Ce qui est notable, Madame FARDOUX, c'est qu'à chaque réunion, à chaque présentation, on ne vous voit pas. Vous n'êtes pas là. Si j'osais, si j'avais une belle voix, je pourrais même reprendre le refrain de Garou, sa chanson « *Reviens, où te caches-tu* ». On ne

.../...

vous voit jamais et vous arrivez ce soir, pour nous expliquer..., pour nous demander..., mais c'est sérieux, ce qu'on fait. Je suis resté, avec ma collègue Monique, le soir, pour les retardataires, pour vos amis des collectifs, donc plus ou moins montés et fabriqués, à qui on pourrait expliquer tout ce que l'on veut, qui ne comprendraient jamais parce qu'ils ne veulent pas entendre. On y était. Mais où étiez-vous, là encore ? Vous n'étiez pas là. Et ce soir, vous nous expliquez... Lorsqu'un projet coche toutes les cases, que tous les services de l'Etat ont validé le projet et que le Maire et le vice-président de l'EPAGE décident, sans être contraints, de consulter encore une fois les personnes, vous croyez que c'est de la mauvaise volonté ? Vous croyez que ça ne va pas dans le bon sens ? Et, ce soir, vous nous dites : demain, on reçoit encore un collectif. Donc une fois qu'on aura reçu tout le monde, on pourra faire ce que l'on doit faire.

Très simplement, avant de démarrer ces explications, je vais vous expliquer et vous rappeler juste une chose. GEMAPI, cela veut dire gestion des milieux aquatiques et prévention d'inondations. C'est dans ce cadre-là que ce parc a été pensé. Il a été pensé et présenté à plusieurs reprises. Pour bien le définir, c'est 75 % GEMA et 25 % PI. Pourquoi pas 100 % PI ? Par rapport au goulot d'étranglement, sinon, ça aurait été 100 %, parce que c'est la première des volontés que nous avons eues lorsque nous avons demandé aux services d'œuvrer et de travailler sur ce parc. Malgré ces imperfections, au regard de tout ce qui a été créé depuis des années, par exemple, l'EDL, qui a été bien bétonné par rapport au petit espace des Marronniers à l'époque, sans parler des nombreuses couvertures de l'Huveaune pratiquées et on ne parle pas du quartier des Défensions qui ont été créées, magnifique projet, mais qui empêche un peu l'eau de rentrer. Ça, c'est juste une parenthèse. Après, par rapport aux endroits où on peut encore œuvrer, on essaye et il se trouve que celui-là, comme d'autres, nous permet d'essayer, tant bien que ce peut, de rendre un peu moins inondable certaines zones.

Ce parc, très simplement 75/25 en GEMAPI, c'est la création d'espaces de vie pour la biodiversité et pour l'homme, en pensant aux personnes à mobilité réduite, car ce n'est pas le cas actuellement, laisser plus d'espace au cours d'eau, lui rendre son tracé d'origine et le rendre accessible plus facilement car, pour l'instant, quand j'entends qu'on me parle de pistes cyclables ou autres, pour accéder à l'eau, un petit clin d'œil sportif, il faut y aller en rappel et pas tout le monde ne se promène avec une corde d'escalade pour descendre. Après, c'est ralentir les écoulements vers l'aval, on vient de le dire, parce que tout ce qui pourra sortir dans la plaine sportive ne sortira pas ailleurs, à La Tourtelle ou ailleurs ou même plus loin dans notre ville. Ces différentes modifications du lit, l'on rendu plus droit, ce qui fait qu'on a rendu le cours d'eau plus rapide. La rapidité a creusé encore plus, mécaniquement, les berges et ça joue sur la partie hydraulique, là, on va essayer justement d'y remédier un peu. On va favoriser l'extraction des lots, pour que l'eau permette, quelque part, de jouer son rôle dans les nappes phréatiques. On va désimperméabiliser 800 mètres de bitume. On va planter 17 ou 18 000 arbres, arbustes et espèces végétales, parce qu'on n'a jamais dit 18 000 arbres, ils ne rentreraient pas sur le complexe. On va créer des zones d'extension des crues avec des méandres, mon collègue l'a si bien dit, pour faire sortir l'eau au bon endroit, parce que la dernière fois que nous avons créé une butte, il faut quand même le dire, on a créé une butte pour que l'eau ne sorte plus dans le complexe et qu'elle sorte sur Joliot-Curie et sur les riverains. Comme j'aime le dire, on est parti d'une difficulté pour en faire une opportunité.

Ce soir, vous devriez, il me semble avoir une vision d'ensemble et une vraie vision écologique. Une écologie ne peut se concevoir qu'à moyen et à long terme et non pas à l'instant T. Ce futur parc, projet de grande envergure, correspond à une vision globale et

.../...

d'ensemble – ce n'est pas que le parc – avec les autres projets engagés, comme le bus à haut niveau de service, qui fonctionnera au gaz naturel, comme le Val'Tram et tout notre aménagement, dont deux autres en lien avec l'Huveaune également, parce qu'on travaille dès qu'on peut travailler – je vous l'ai déjà dit –, un à Saint-Mitre et un vers Leroy Merlin, parce qu'il faut essayer d'œuvrer partout pour réparer quelque part les erreurs du passé.

L'heure est au dérèglement climatique, au réchauffement de la planète et nous devons toutes et tous dépasser nos clivages partisans et politiques.

Est-ce que vous réalisez, quand vous parlez de mobilisation, de grande mobilisation... ? Il est vrai que vous avez essayé de rameuter les troupes. En deux soirées, on a eu 60 personnes. 60 personnes en deux soirées. Et il y a 48 000 habitants environ, à Aubagne. Mais est-ce que vous réalisez le delta entre 48 000 habitants et 60 personnes ? Dans les 60 personnes, il y en a deux fois dix, parce qu'au départ c'était deux fois trente, qui sont parties convaincues et rassurées, un peu comme Madame MELIN, qui ont compris l'obligation et les contraintes que nous avons, et 20 qui, dans tous les cas, même si on plantait 10 000 arbres, étaient venues pour être contre. Après, il y a 16 000 sportifs. J'aime à le répéter. Il y en a eu 2, un soir. Et les personnes présentes pourront vous dire qu'on ne peut pas les qualifier de personnes de droite. Il se trouve qu'une personne a été tellement exaspérée qu'elle s'est disputée avec tout le monde, parce qu'il faut quand même se rappeler, pour ceux qui sont Aubagnais depuis longtemps, qu'en 1978, l'Huveaune a débordé, Aubagne était quasiment sous l'eau. A l'époque, j'étais à l'école d'Anjou, donc je m'en souviens très bien. Et, en effet, on n'est pas là pour juger, mais l'équipe municipale de l'époque a eu l'idée de créer une butte afin de remédier à ce problème si un jour ça arrivait. 1978, ça fait 45 ans. 45 ans, ça peut être encore rapide. Très simplement, cette butte a été faite du mauvais côté. Peut-être qu'il y avait quelques cages de football qui avaient rouillé, donc pour protéger les cages de football, on a pensé que c'était plus sensé de rendre inondable la partie Joliot-Curie et les résidences. Après, tout se calcule. Moi, ce n'est pas ma vision, sachant que lorsqu'il pleut, lorsque l'eau déborde, on ferme les structures sportives, donc il valait mieux plutôt protéger les biens et les personnes. Mais c'est un choix ou plutôt une aberration. Là, on vient de le dire, cela m'a fait plaisir. Pour avoir été à Joliot-Curie, il se trouve qu'il y avait quelques classes de musique qui étaient dans des Algecos à plus d'un mètre de hauteur et, un jour, en zone plus que rouge, on a trouvé et on a eu la bonne idée de les raser pour en faire la cantine de Joliot-Curie, le lieu où de nombreux jeunes peuvent se réunir à un moment donné, donc magnifique. Et, en plus, on a cette butte qui permet à l'eau de vite se répandre sur la cantine. Après, vous voulez que même si on n'a que 25 % de GEMAPI, qu'on ne tente pas le tout pour le tout, qu'on n'essaye pas de trouver des solutions ? Oui, à un moment donné, la politique, c'est ça, c'est prendre des décisions. Elles ne sont pas toujours très faciles à prendre. Mais, dans tous les cas, moi, je peux vous dire qu'il faut à tout prix éviter le risque de débordement. Et si, en l'évitant, on a la chance aussi de créer ce parc, c'est une très bonne chose.

Très simplement, pour finir, parce que je pourrais en parler des heures, ça me plaît tellement, et j'ai quand même fait l'exercice deux fois trois heures, donc je suis un peu rodé, Madame FARDOUX, je vous le dis très simplement, oui, nous allons couper un peu moins d'arbres car les services ont une feuille de route. Nous allons essayer, à la marge, d'en couper un peu moins. Mais nous allons en couper. Et nous savons toutes et tous que l'arbre symbolise la vie, mais nous ne sommes pas des élus qui opposons un symbole à une réalité concrète car un être humain est réellement une vie. Et, nous, ce sont les vies que nous protégeons.

M. le Maire : Merci.

Monsieur ROUSSET ?

M. ROUSSET : Après les interventions de mes collègues, avant de laisser conclure Madame THIBAUD, je voudrais répondre d'abord à Monsieur GRANDJEAN. Monsieur GRANDJEAN, vous y allez quand même un peu fort en expliquant que ce rapport développement durable, c'est un simple vernis sur l'écologie. Alors le projet de l'Huveaune, c'est un simple vernis. Quand on entend Madame FARDOUX, on comprend que c'est quand même un projet qui n'est pas qu'un simple vernis, mais qui est un des projets structurants concernant l'écologie dans les années qui viennent. Quand on a décidé, il y a de cela huit ans, de passer un contrat pluriannuel sur des économies d'énergie, le fameux contrat CREM sur l'éclairage public, oui, c'est vrai, tout le monde parle aujourd'hui des changements en LED, mais on n'a pas attendu la crise de l'énergie d'il y a deux ans. Nous, on a commencé en 2016. C'est juste un simple rappel. Mais si vous estimez que la végétalisation des cours d'école et la totalité des cours d'école végétalisées d'ici la fin du mandat, c'est aussi du vernis, je vous laisse libre de votre appréciation.

Après, quand même, vous m'avez appris quelque chose, c'est que l'écologie ne peut se faire qu'en préservant l'existant. C'est nouveau. Mais vous devriez, en tant que professeur des écoles, faire la leçon à vos collègues de Bordeaux ou de Lyon, parce que si on parle d'existant, on parle de patrimoine. Le patrimoine, ce n'est pas que les arbres qu'on coupe, c'est aussi le patrimoine humain et le patrimoine des valeurs. Quand d'un côté, on nous dit qu'il ne faut plus de sapin parce que c'est contraire à vos volontés écologiques ou qu'il ne faut plus de crèche non plus parce que ça a une connotation trop religieuse, il faut aller leur expliquer qu'il faut faire de l'écologie en respectant l'existant, puisque c'est ce que vous nous dites... Or, l'existant, ça passe aussi par le respect des valeurs.

Pour vous, Madame FARDOUX, sans revenir sur la totalité de votre intervention, j'ai remarqué quelque chose d'assez intéressant, c'est que vos collègues et vous-même avez parlé pendant des semaines d'illégalité du PLUi. Et, là, maintenant, si mes souvenirs sont bons, vous ne parlez plus que d'irrégularité. C'est vrai, il y a des irrégularités dans le PLUi. On y a répondu. Il faut savoir qu'il n'y a que deux points sur lesquels le Préfet signalait un désaccord formel, deux simplement. C'est celui qui concerne les OAP, les Orientations d'Aménagement de Programmation, sur les communes de Cuges-les-Pins et de Peypin. Concernant la non-compatibilité du PLUi avec le SCOT du pays d'Aubagne et de l'Étoile, il insistait sur des éléments que nous devons lui fournir concernant la protection des zones agricoles. Donc ce qui a été dit et ce que nous avons fait, c'est que nous avons pris acte à ce jour, comme l'avait indiqué, de toute façon, depuis longtemps, Monsieur le Maire, l'incompatibilité du PLUi avec le SCOT et nous avons demandé à la Métropole, dans le cadre du SCOT métropolitain, d'engager des réflexions sur les mesures de protection et d'évolution des espaces agricoles permettant d'adapter les limites agricoles conformément aux orientations du PADD et du PLUi, orientations qui, je vous le rappelle, n'ont jamais fait l'objet de remarques, et en introduisant une disposition de compensation.

Madame MELIN, vous avez raison. Oui, les problèmes des déchets, c'est une compétence métropolitaine, mais vous savez, l'Aubagnais qu'on rencontre, lui, il a en face de lui le Maire et l'équipe municipale et on ne va pas s'en sortir en disant : écoutez, ce n'est pas nous, c'est la Métropole. On a rencontré, pas plus tard que la semaine dernière, Monsieur MOUREN. On lui a parlé de l'ensemble des difficultés que nous rencontrons plus

.../...

particulièrement sur Aubagne et ses alentours. Il a pris note de ces demandes. Il nous a assuré de mettre en place un plan d'actions très rapidement. Comme on souhaite le suivre, on a prévu des réunions régulières qui nous permettront de mesurer clairement si ces bonnes intentions se traduisent dans des actes. Aujourd'hui, quand même, pour pouvoir compenser, et malheureusement, on n'a pas tous les moyens pour pouvoir le faire, ce sont les propres équipes de la Ville qui compensent le non-travail réalisé par les équipes de la Métropole. Cela peut durer un certain temps, mais cela ne peut pas s'instaurer de façon durable.

Voilà, Monsieur le Maire, ces trois remarques que je voulais faire.

M. le Maire : Merci.

Madame BENASSAYA-NIVET et, après, on demandera à Madame THIBAUD de conclure, donc si vous voulez faire une remarque, vous pouvez.

Mme BENASSAYA-NIVET : Je vous remercie. Je voulais juste répondre à Monsieur GUEDJ et à Monsieur AGOSTINI par rapport à l'absence de Monsieur GRANDJEAN et de Madame FARDOUX. J'étais présente, moi. Donc il y avait quand même un représentant de l'opposition.

Je voulais aussi vous dire que je reste toujours choquée de la façon, que je qualifierai de méprisante, dans la réponse que vous formulez. Pour moi, c'est assez insupportable, en tant qu'être humain, parce que c'est vrai, je suis conseillère municipale, donc l'affect ne devrait pas intervenir, mais franchement, c'est très compliqué pour moi. Je parle en mon nom. D'accord ?

Ensuite, je voulais aussi vous préciser, Monsieur GUEDJ, que Monsieur GRANDJEAN se déplace principalement à vélo. Oui, c'est bien, je trouve. C'est bien. Et je voulais aussi vous rappeler que vous vous êtes engagé à me fournir le tracé des 22 kilomètres de pistes cyclables. J'espère que vous pourrez me les fournir.

Je vous remercie.

M. le Maire : Madame FARDOUX, deux minutes.

Mme FARDOUX : Je vous promets, je ne repars pas pour un quart d'heure. C'était vraiment pour clarifier les choses. Je continue à dire que ce PLUi est illégal.

M. le Maire : Vous pouvez le dire.

Mme FARDOUX : Parce que Monsieur ROUSSET a très clairement pensé que j'avais évolué, que nous avons changé de vocabulaire. Pas du tout. Nous contestons fermement. Je l'ai dit et je le répète si je n'ai pas été claire, nous contestons fermement cette affirmation dans le rapport de développement durable. Le PLUi n'a pas été jugé illégal. Nous avons déposé une plainte au tribunal administratif pour dire qu'il l'était. France Nature Environnement des Bouches-du-Rhône a déposé, de son côté, une autre.

M. le Maire : Donc tant que le juge n'a pas tranché, il n'est pas illégal.

Mme FARDOUX : Mais complètement. C'est pour ça que nous disons qu'il n'a pas été jugé illégal jusqu'à présent et, nous, nous continuons à dire qu'il l'est. C'est tout.

M. le Maire : Vous pouvez dire tout ce que vous voulez.

Madame THIBAUD, pour conclure ?

Mme THIBAUD : Je voulais déjà remercier Madame MELIN, Madame FARDOUX, Madame BENASSAYA, Monsieur GRANDJEAN de s'être exprimés, parce que je suis ravie de vous entendre sur un sujet qui a l'air de vous tenir tant à cœur, mais en fait, c'est la seule fois dans l'année. Vous réservez, j'ai l'impression, à chaque fois, vos expressions sur ce sujet lors du Conseil Municipal. Et depuis trois ans, finalement, vous ne m'avez jamais sollicitée pour partager vos idées, vos lumières. Donc merci de parler une fois par an sur un sujet qui est très important.

Vous, Monsieur GRANDJEAN, vous avez l'air, là, de me dire ce qu'il faut faire ou de nous dire, plutôt, ce qu'il faut faire ou ne pas faire avec les enfants, ce qu'il faut faire avec les adultes. Mais vous détenez la vérité ? On n'est pas là pour faire la leçon. Je suis là en tant que rapporteur du développement durable pour mettre en lumière toutes les actions de la Ville. Je ne dis pas ce qu'il faut faire. J'écris ce que je fais. C'est la grande différence entre nos opinions.

Merci.

M. le Maire : Merci. Je vais conclure ce débat, qui a été de qualité, je dois dire, sur le plan de la forme, en tout cas. Sur le fond, personne n'est surpris. Vous venez de le dire, Madame THIBAUD. Monsieur GRANDJEAN est l'homme des petites phrases. Là, il s'est référé à cette rencontre avec le Président de la République pour nous dire : vous faites semblant de faire de l'écologie. Vous, vous ne faites pas semblant, Monsieur GRANDJEAN, de faire des petites phrases. Nous, nous sommes les acteurs de l'écologie d'Aubagne et, ça, nous le revendiquons complètement. C'est toute la différence – Madame THIBAUD l'a bien souligné – entre vous et nous : vous parlez, nous faisons. Et pardon si quelques sujets, quelques actions ne sont pas à la hauteur. Mais quand je vous entends dire qu'il faudrait mettre des panneaux solaires qui, aujourd'hui, tout le monde le sait, viennent de Chine, avec un bilan carbone qui est excessivement défavorable, Monsieur GRANDJEAN les bras m'en tombent. Les panneaux solaires, on va attendre que l'entreprise Carbone SA se mette en place du côté d'Istres, sur l'ouest de notre département, pour peut-être avoir une réflexion sur le sujet, car il faut dire ce qui est, même si on peut mettre des panneaux solaires, franchement, ce n'est pas la panacée, on le sait très bien car, aujourd'hui, la difficulté qu'il y a sur ce sujet-là est beaucoup plus importante que les avantages que l'on peut en tirer. Donc il faut réfléchir. Ce n'est pas parce que le principe de l'idée est bon que l'idée et l'action elle-même sont automatiquement de qualité.

Merci, en tout cas, Madame THIBAUD, d'avoir rapporté toutes ces actions, petites, moyennes et grandes. Parfois, elles sont du côté de la formation, parfois, elles sont du côté de la prévention, parfois, ces actions sont du côté, aussi, bien sûr, de grands projets comme ceux des berges de l'Huveaune. C'est l'ensemble qui fait véritablement une politique écologique sur un territoire. Et je crois que personne aujourd'hui ne peut douter à Aubagne que les vrais écologistes sont la majorité municipale, qui est en action.

Merci.

Donc je vous demande de prendre acte de ce rapport. Encore une fois, merci à tous pour ce débat.

03-201123 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire

Remplacement d'un membre démissionnaire de la C.C.S.P.L.

M. le Maire : Je vous propose de passer à la délibération numéro 3, qui est donc le remplacement d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et c'est Monsieur ROUSSET qui va nous la rapporter.

M. ROUSSET : Par délibération du 13 octobre 2020, Monsieur Ahmed CHERIET a été élu au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en qualité de membre titulaire pour représenter la liste d'opposition Rassemblé-e-s pour Aubagne. Suite à sa démission, il convient de prendre une nouvelle délibération afin d'élire les représentants habilités à siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, tenant compte de la proposition de candidature de Monsieur Yves PERRIN-TOININ aux fins de remplacer Monsieur CHERIET. Tel est l'objet de la présente délibération.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Non-participation du groupe de Madame MELIN. Le reste de l'assemblée vote cette délibération.

La délibération n° **03-201123** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote Mme MELIN et Mme BOUGEAREL.

04-201123 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire

Approbation d'une modification des grilles tarifaires des parkings concédés pendant les fêtes de fin d'année.

M. le Maire : Monsieur ROUSSET, pour la délibération numéro 4.

M. ROUSSET : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération porte sur l'approbation d'une modification des grilles tarifaires des parkings concédés pendant les fêtes de fin d'année. Afin d'encourager le commerce local du centre-ville à l'occasion des fêtes de fin d'année, la Ville d'Aubagne souhaite proposer la gratuité des parkings souterrains dont elle a la charge, à raison de 2 heures offertes entre 10 heures et 19 heures, les samedis et dimanches précédents Noël, soit les 9, 10, 17, 23 et 24 décembre prochains, à tout usager. A l'issue de cette période, le délégataire Q-Park adressera à la Commune la facture correspondante.

M. le Maire : Merci, Monsieur Rousset. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci. Mesdames et Messieurs, c'était donc la commission administration générale.

La délibération n° **04-201123** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

05-201123 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire

Approbation de la convention de réservation de logements et de gestion en flux.

M. le Maire : Nous passons maintenant à l'aménagement du territoire avec un certain nombre de délibérations, Monsieur ROUSSET, Monsieur Matthieu HERMANT par la suite, ainsi que Monsieur LEANDRE et Monsieur LEVISSE. On commence par vous, Monsieur ROUSSET, pour la délibération numéro 5.

M. ROUSSET : Merci, Monsieur le Maire. La loi ELAN de novembre 2018 a défini un nouveau cadre de pilotage des attributions de logement social, en instaurant le passage d'une gestion en stock en une gestion en flux des droits de réservation instaurés au moment de la signature des conventions initiales avec les bailleurs. Cette délibération a pour objet d'approuver ce nouveau dispositif de réservation, le principe de conclure des conventions de logements sociaux bilatéraux entre les bailleurs sociaux et la Ville d'Aubagne – à ce jour, nous avons onze bailleurs sociaux sur Aubagne – et, enfin, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **05-201123** est adoptée à l'UNANIMITE.

06-201123 - Sur le rapport de Monsieur Matthieu HERMANT, Conseiller Municipal
Approbation de la cession du bassin d'irrigation de la plaine de Beaudinard au profit de l'ASAMIA.

M. le Maire : Monsieur HERMANT, s'il vous plaît, pour la délibération numéro 6.

M. HERMANT : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, Mesdames, Messieurs. Bonsoir, chers collègues. Cette délibération numéro 6 a pour but de régulariser une situation qui date de 1999 et de céder un terrain agricole de 11 349 mètres carrés à l'association de l'ASAMIA chargée de mettre l'eau sous-pression sur la plaine de Beaudinard, pour un montant de 81 000 euros, évalué par le Pôle d'Évaluation Domaniale de la DRFIP.

M. le Maire : Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez, le groupe de Madame FARDOUX. Le reste vote cette délibération.

La délibération n° **06-201123** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de M. SALONE, Mme BOISSON (2), Mme FARDOUX (2), M. LATZ, Mme GIOVANNANGELI.

07-201123 - Sur le rapport de Monsieur Matthieu HERMANT, Conseiller Municipal

Approbation des baux à ferme à conclure avec Mrs GHARBI Enis et SANNER Théophile désignés par le Comité SAFER, Camp de Lambert.

M. le Maire : Monsieur HERMANT, pour la délibération numéro 7.

M. HERMANT : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération a pour but, dans la continuité du projet Camp de Lambert, de valider les baux à ferme avec les agriculteurs retenus, issus d'une sélection réalisée en collaboration avec la Chambre d'agriculture ainsi que

.../...

la SAFER. L'une des porteuses de projets s'étant désistée, elle est remplacée par deux porteurs de projet qui restent sur la même surface et qui vont produire du maraîchage et des produits d'oléiculture.

M. le Maire : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci, Monsieur HERMANT.

La délibération n° **07-201123** est adoptée à l'UNANIMITE.

08-201123 - Sur le rapport de Monsieur Yohan LEANDRE, Conseiller Municipal
Approbation d'une Convention de Servitude ENEDIS Parcelle :
AK 0117 – Le Stade.

M. le Maire : Monsieur LEANDRE, pour les trois délibérations suivantes.

M. LEANDRE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. Bonsoir, Mesdames, Messieurs. La délibération numéro 8 concerne l'approbation d'une convention de servitude avec Enedis concernant la parcelle AK 0117, lieu-dit Le Stade. Cette délibération a pour objet d'autoriser, à titre de servitude réelle et perpétuelle, le passage d'une canalisation souterraine d'une longueur de 80 mètres sous la parcelle AK 0117, lieu-dit Le Stade. Ces travaux entrent dans le cadre de l'amélioration du réseau électrique de distribution publique. Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en commission municipale.

M. le Maire : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **08-201123** est adoptée à l'UNANIMITE.

09-201123 - Sur le rapport de Monsieur Yohan LEANDRE, Conseiller Municipal
Approbation d'une Convention de Servitude ENEDIS Parcelle :
DI 0118 – Le Mussuguet.

M. le Maire : Délibération numéro 9.

M. LEANDRE : La délibération numéro 9 est du même ordre, elle concerne l'approbation d'une convention de servitude avec Enedis concernant la parcelle DI 0118, lieu-dit Le Mussuguet. Cette délibération a pour objet d'autoriser, à titre de servitude réelle et perpétuelle, le passage d'une canalisation souterraine d'une longueur de 65 mètres sous la parcelle DI 0118, lieu-dit Le Mussuguet. Ces travaux entrent dans le cadre de l'amélioration du réseau électrique de distribution publique. Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en commission municipale.

M. le Maire : Merci, Monsieur LEANDRE. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **09-201123** est adoptée à l'UNANIMITE.

10-201123 - Sur le rapport de Yohan LEANDRE, Conseiller Municipal
Approbation de la cession d'un local sis 4 rue Mireille.

M. le Maire : Délibération numéro 10.

M. LEANDRE : La délibération numéro 10 concerne l'approbation de la cession d'un local au 4 rue Mireille. Cette délibération a pour objet d'approuver la cession d'un local de 25 mètres carrés, en mauvais état, situé au 4 rue Mireille, au profit de Monsieur Johan FARAUT-DUCIMETIERE, qui est copropriétaire d'un logement situé dans l'immeuble, au prix de 36 000 euros, en cohérence avec l'estimation du pôle d'évaluation domaniale de la direction régionale des finances publiques.

M. le Maire : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci, Monsieur LEANDRE.

La délibération n° **10-201123** est adoptée à l'UNANIMITE.

11-201123 - Sur le rapport de Monsieur André LEVISSE, Adjoint au Maire

Approbation des Conventions d'occupation temporaire du domaine public routier d'Aubagne, pour le déploiement et l'hébergement du dispositif de télérelève de la distribution d'eau potable.

M. le Maire : Monsieur LEVISSE, pour les deux délibérations suivantes.

M. LEVISSE : La première est une délibération technique sur des servitudes pour installer des récepteurs sur des bâtiments ou le domaine public, mais cela donne l'occasion d'informer le Conseil Municipal sur le déploiement de la télérelève sur l'ensemble de la commune. Vous savez on a choisi de pouvoir remplacer tous les compteurs d'eau, puisqu'il s'agit de la relève des compteurs d'eau réalisée, par des compteurs nouveaux qui sont équipés de radio basse énergie et qui permettent d'éviter de se déplacer, d'une part, donc d'améliorer le bilan CO₂ de la relève, et d'autre part, surtout, de détecter en temps réel s'il y a une fuite. Il y a 93 % des 10 000 compteurs que compte Aubagne qui ont été déployés. Je vous laisse faire le petit calcul. Et il y a d'ores et déjà un peu plus de 70 % qui peuvent remonter leurs informations deux fois par jour. Ce n'est pas plus. C'est un chiffre qui est remonté deux fois par jour. Mais il faut pouvoir compléter cet équipement par des récepteurs supplémentaires que l'on compte installer, il y en a deux, d'où l'objet de la servitude.

M. le Maire : Merci, Monsieur LEVISSE. Des interventions ? Madame FARDOUX.

Mme FARDOUX : C'était juste une question pour bien comprendre. J'ai vu passer déjà une estimation des économies d'eau réalisées grâce à ces compteurs. Est-ce que vous pouvez nous expliquer comment sont chiffrées ces économies d'eau ? J'imagine que ça a un rapport avec les fuites qui sont évitées, mais ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est : le fait qu'il y ait une télérelève qui permet de déceler une fuite qui n'était pas décelée avant immédiatement, quand bien même on arrive à avoir le débit de cette fuite, comment est-ce qu'on chiffre la durée de cette fuite s'il n'y avait pas eu de télérelève pour comparer ? C'est ça que je voudrais comprendre. Merci beaucoup.

M. LEVISSE : En fait, quand il y a une fuite chez vous, chez l'utilisateur, typiquement, surtout quand c'est une fuite qui n'est pas détectée tout de suite – si cela sort dans votre cuisine, vous allez le voir –, si c'est juste une fuite qui est continue, au lieu de dépenser, je ne sais pas, 50 mètres cubes sur l'année 2021, tout d'un coup, vous allez passer à 300 mètres cubes sur l'année 2022. Et donc comment on calcule et comment ça se passe ? Vous allez vous en apercevoir. Si ce n'est pas en surface, vous ne vous en apercevrez qu'à la relève semestrielle. Donc il y aura six mois de fuite. Avec la télérelève, dès le lendemain, on voit

.../...

qu'au lieu d'avoir consommé 100 litres dans la journée, vous en avez consommé 300, en particulier à trois heures du matin, ce qui est un peu louche. A ce moment-là, c'est détecté immédiatement et cette fuite est réparée le lendemain. Donc la différence, c'est 300 sur une année anormale, 100 sur une année normale. Voilà le delta. Vous avez raison de le souligner, Madame FARDOUX. Je crois que le calcul, juste sur les fuites usagers, c'est de l'ordre de 100 000 mètres cubes/an. Donc c'est quand même non négligeable

Un intervenant : Sur 2 millions de mètres cubes utilisés, me semble-t-il, Monsieur LEVISSE.

M. LEVISSE : La production de l'usine du Pin Vert, c'est 5 millions de mètres cubes, pas que pour Aubagne. C'est pour cela que vous avez d'autres chiffres en tête.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Madame MELIN ? Pardon ? Vous d'abord. C'est moi qui distribue la parole, donc je vous ai vue avant Monsieur GRANDJEAN. Allez-y, Madame MELIN et, après, Monsieur GRANDJEAN.

Mme MELIN : Merci beaucoup. Ce n'est pas le problème technique que j'aborderai, ne le connaissant pas si bien que ça, bien que j'aie remarqué que la SPL L'Eau des Collines nous prévient, par des courriers particuliers, de consommations anormales, mais c'est peut-être uniquement au relevé semestriel, sur les anciens relevés, si j'ai bien compris. Par contre, ce qui est très gênant, c'est qu'il me faudrait quand même des indications sur la préservation des données personnelles. Pourquoi ? Parce que si on a tous bien lu, je pense que vous l'avez fait, les termes des arrêtés du Préfet en cas de crise, en cas de toutes les étapes, la crise étant la dernière étape la plus importante en cas de pénurie d'eau, comme il cela a été fait cette année, en février, il est prévu aussi des amendes de l'ordre de 1 500 euros lors de la consommation excessive d'eau à des heures qui ne sont pas prévues par l'arrêté du Préfet, en particulier de l'eau domestique et non pas uniquement l'eau pour l'arrosage général ou à l'usage agricole. Et c'était le problème du Linky EDF, Enedis maintenant. C'est la protection des données. Est-ce que ces données seront vraiment protégées ? Comment peut-on faire pour être rassurés ? Parce que pour la consommation d'électricité, il n'y avait pas de sanction, il n'y avait pas de pénalité. Là, pour l'eau, il y en a et elles sont très salées.

M. le Maire : Monsieur GRANDJEAN ?

M. GRANDJEAN : En fait, cette délibération nous donne des sentiments un peu contrastés, franchement contrastés, même. Sur la collecte des données personnelles, vous savez que les écologistes se battent contre cela depuis longtemps, non pas parce que cela permettrait de ne pas collecter les données, d'éviter aux personnes qui enfreignent les règles de protection de la ressource d'avoir des amendes. Franchement, cela ne nous dérange pas beaucoup s'il y a des gens qui se permettent, dans la gravité des situations qui génèrent les arrêtés préfectoraux de restriction d'utilisation de la ressource, d'encore enfreindre les règles qui sont fixées. C'est plutôt grave. Nous, on est vraiment sur un problème de question de liberté individuelle. Par contre, évidemment, c'est pour cela que je disais qu'on est contrasté, les économies d'eau, c'est important pour les écologistes, mais pour tout le monde. Du coup, on se retrouve un petit peu pris entre deux. Mais il y a une façon de bien le faire, en tout cas, de le faire d'une façon qui nous conviendrait parfaitement, c'est, contrairement à ce qui a été fait avec les compteurs Linky et EDF, de permettre aux personnes qui ont des compteurs qui peuvent télétransmettre les données de donner leur accord, de sorte que les personnes qui ne le souhaitent pas puissent garder la maîtrise de cette liberté individuelle fondamentale.

Voici notre question. Et notre vote va dépendre un peu de la réponse qui va être donnée. Est-ce que vous pouvez vous engager, là, maintenant, à ce que les personnes qui, de façon explicite, s'opposeraient au fait que leurs données personnelles soient recueillies seront entendues ? Si c'est non, pour nous, c'est contre. Si c'est oui, pour nous, c'est pour. Et si la question est en attente, on réservera notre vote en ne participant pas.

M. le Maire : Monsieur LEVISSE ?

M. LEVISSE : Sur le côté cyber, si je puis dire, comme toute société ou comme toute organisation, L'Eau des Collines est RGPD. Donc, ça, c'est la protection légale, ni plus ni moins que tout le reste de la France. Après, votre question était peut-être sur : s'il y a un hacker qui vient attaquer le serveur, enfin, pas le serveur, mais le cloud, qu'est-ce qui se passe ? Pareil que votre banque, votre ceci, votre cela. Il y a une protection de cybersécurité sur ces données-là. Je ne pense pas que c'est la première chose qu'un hacker d'une nation étrangère va aller attaquer. Mais vous savez que cela existe et qu'il y a beaucoup d'organismes autour qui ont des ransomwares, etc. Cela fait partie de nos soucis. Mais est-ce qu'on est prémuni à 100 % ? Je ne vais pas vous dire oui. En tout cas, les données personnelles, bien sûr, elles sont protégées par la loi. Et, là, il y a bien les procédures en place. Monsieur GRANDJEAN, je sais que quand on a déployé les compteurs, on avait informé tout le monde sur comment ça allait se passer, quand ça allait se passer, comment ça marchait, s'il y avait des problèmes de radio. A l'époque, puisque vous évoquez Linky, on avait été transparent en disant que la consommation ou plutôt l'émission de ces petites bêtes qui sont dans le sol, puisque votre compteur est dans le sol, sur une année, équivalait à un appui sur votre télécommande de voiture que vous avez probablement là où votre télécommande de portail pour ceux qui en auront un, donc une année égale un appui, ou sur votre télécommande de télé, d'ailleurs. On avait informé là-dessus et on avait dit : les gens qui, pour X raisons, ne souhaitent pas, contactez... et vous êtes libres, etc. Il y a eu zéro appel. Donc la population, ça va très bien. Maintenant, est-ce que si quelqu'un vient demain et dit « je n'en veux pas »... ? Eh bien, il n'en veut pas et puis point.

M. le Maire : Merci, Monsieur LEVISSE.

Madame FARDOUX, vous voulez rajouter quelque chose.

Mme FARDOUX : Juste un mot pour dire que je pense que cette proposition qui a été faite aux habitants d'Aubagne était vraiment écrite en tout petit. Je pense qu'autour de moi, un certain nombre de gens, s'ils avaient bien compris qu'ils avaient le choix, se serait opposé à l'installation d'un compteur communicant pour l'eau, comme ils se sont opposés à l'installation d'un compteur Linky pour l'électricité. Vous nous affirmez que cela a eu lieu, je vous crois, Monsieur LEVISSE. Je dis juste que cela ne devait pas être écrit très gros.

M. LEVISSE : Je crois qu'il y a beaucoup de gens qui sont très sensibles, au-delà de l'aspect coût, parce qu'on peut faire des économies, ce qui est quand même pas mal, mais ça revient peut-être à ce que Madame THIBAUD disait sur le côté nature, je crois qu'il y a beaucoup de gens qui sont très sensibles à l'argument, pas tellement qu'ils vont éviter une fuite chez eux, mais que cela va permettre d'économiser des centaines de milliers de mètres cubes. Et s'ils peuvent contribuer, c'est un geste, ce n'est pas un petit geste, c'est un geste de taille moyenne, ils sont sensibles à cela.

M. le Maire : Merci, Monsieur LEVISSE. On a fait le tour du sujet, donc il ne me reste plus qu'à mettre aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Non-participation du

.../...

groupe de Madame MELIN. Qui s'abstient ? Personne. Le reste de l'assemblée vote cette délibération.

La délibération n° **11-201123** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote Mme MELIN et Mme BOUGEAREL.

12-201123 - Sur le rapport de Monsieur André LEVISSE, Adjoint au Maire

Approbation de la cession et de l'acquisition de terrains au profit de la société SARTORIUS STEDIM, Zone d'Activités des Paluds.

M. le Maire : Monsieur LEVISSE, pour la dernière d'entre elles.

M. LEVISSE : Il s'agit de cession et échange de terrain avec la société SARTORIUS qui, comme vous le savez, s'est étendue, ce qui est très bien pour l'activité économique sur notre territoire et l'emploi qualifié dans notre région. Donc elle a racheté une série de bâtiments, dont le pôle performance, mais aussi les endroits où il y avait des préfabriqués. Maintenant, l'impasse qui est au bout des Paluds, la société SARTORIUS est utilisatrice exclusive. Elle nous a proposé, pour simplifier son organisation industrielle, de déclasser du domaine public et de racheter cette partie de l'impasse. Je précise que la société SARTORIUS contribue financièrement à la création d'un rond-point en amont, qui sera juste derrière l'Agora, entre Oxysign et Agora, pour ceux qui se promènent par là.

Il y a aussi deux petites composantes que je me permets de souligner. Dans le cadre du BHNS, que Monsieur GUEDJ évoquait, il y a aussi une cession échange de terrain de façon à ce que la société puisse avoir un tourne-à-gauche, en gros, en face de Thales, sur l'avenue de Fleuride, de façon à ce qu'on puisse absolument avoir une bonne circulation. Et puis le dernier point, qui est important, parce que cela rejoint, pour moi, un très beau projet il s'agit de la piste cyclable qui va partir de Lamagnon et qui ira en tout, je crois que c'est cinq kilomètres jusqu'à Gémenos, même s'il n'y a que trois kilomètres à Aubagne, et qui va passer en particulier le long de la rivière, en site absolument propre, parce qu'il n'y a quasiment pas de voitures à cet endroit-là, si ce n'est quelques riverains. Il y aura trois passerelles qui permettront de rejoindre la zone des Paluds au niveau des rues du Vallat, Lenche, etc. et, ensuite, de pouvoir rejoindre, par derrière, chez SARTORIUS, la lagune. Et il faut qu'elle nous cède du terrain de façon à ce qu'on puisse aménager parfaitement cette piste cyclable.

Tout a été évalué bien sûr par le Pôle d'Evaluation Domaniale de la DRFIP.

M. le Maire : Merci, Monsieur LEVISSE. Ceci étant précisé, y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité sur cette délibération. Merci, Messieurs, puisqu'il n'y avait que des messieurs qui sont intervenus.

La délibération n° **12-201123** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI »

13-201123 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Détermination du prix d'origine de la parcelle de terrain sise les Boyers, aux fins d'intégration dans l'actif de la Commune.

M. le Maire : On passe maintenant à la commission finances, budget, économie locale, donc dix délibérations qui nous sont rapportées par Madame MENET. Vous avez la parole, Madame MENET.

Mme MENET : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. La première va porter sur la détermination du prix d'origine d'une parcelle de terrain sise aux Boyers aux fins d'intégration dans l'actif de la Commune. C'est une parcelle que nous avons cédée par délibération, au Conseil du 15 novembre. Il nous fallait évaluer sa valeur pour la sortir du patrimoine. Sa valeur d'origine a été évaluée. C'est cette délibération qui la définit.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Non-participation du groupe de Madame MELIN. Le reste du Conseil Municipal vote cette délibération.

La délibération n° **13-201123** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote Mme MELIN et Mme BOUGEAREL.

14-201123 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Approbation des rapports de la CLECT portant évaluation des charges transférées entre la Métropole et ses communes membres au titre des transferts et restitutions de compétences.

M. le Maire : Délibération numéro 14.

Mme MENET : La délibération 14 porte sur l'approbation des rapports de la CLECT portant évaluation des charges transférées entre la Métropole et ses communes membres au titre des transferts et restitutions de compétences. En application de la loi 3DS, la répartition des compétences Communes et Métropole a été modifiée. La CLECT a évalué le coût de ces charges transférées. Il y a d'une part la création, l'aménagement et l'entretien de la gestion du Réseau de Chaleur et de froid Urbain. Cette compétence était exercée auparavant par le Conseil de Territoire qui, ensuite, la transférait à la Métropole. La Métropole nous retransfère cette compétence. Nous allons créer un budget annexe correspondant à cette compétence. La deuxième compétence transférée, c'est la Défense Extérieure Contre l'Incendie, la DECI. Ensuite, nous reprenons aussi les Parcs et Aires de stationnement. Enfin, une compétence qui remonte de la Commune vers la Métropole, c'est ce qui concerne la voirie et l'espace public qui est dédié à tous les modes de déplacement urbain qui ont un intérêt métropolitain.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Y a-t-il des interventions ? Monsieur LATZ ?

M. LATZ : Au sujet de cette délibération et celle d'après, nous, on reçoit cette information de façon positive puisque c'est un rapprochement des compétences proches du citoyen au niveau de la mairie et au niveau de la commune et qu'on voit les sujets en question comme les parcs et jardins ou les sujets d'incendie. C'est important que ces compétences viennent au niveau de la commune.

On alerte néanmoins, parce que pendant la commission, on a posé la question de la négociation qu'il a pu y avoir avec la Métropole sur le suivi et les charges qui incombent à ce nouveau budget, ce qu'on appelle, dans le jargon qui n'est pas forcément le mien, le sac à dos agent, c'est-à-dire la capacité à suivre ces budgets-là. En dix ans, c'est 100 agents en moins pour la Ville d'Aubagne et on est en train de rajouter 2 à 3 millions d'euros de budget à gérer en plus par ces mêmes agents. Donc on alerte sur ces sujets-là. On en reparlera,

.../...

j'imagine, pendant la discussion sur le ROB. C'est très bien de récupérer des compétences. Il faut s'assurer pour bien les gérer, parce que ce sont des sujets sérieux, vous l'avez évoqué, les incendies, etc., d'en avoir les moyens. Et, là-dessus, le ROB et les orientations de diminution du personnel nous inquiètent fortement.

M. le Maire : Madame MENET ?

Mme MENET : Nous en avons parlé un peu en commission. Déjà, l'évaluation de ces compétences transférées, avait été effectuée en 2018. Le choix de la Métropole a été de ne pas bouger les montants qui avaient été calculés en 2018. Donc on reprend les Aires de stationnement et DECI, notamment, avec le même montant que l'on avait transféré en 2018. Donc, pour ça, il n'y a pas de mouvement. Ensuite, la compétence DECI, on l'a sous-traitée à la SPL L'Eau des Collines, qui aura donc le budget pour exercer cette compétence.

M. le Maire : Merci. Ceci étant précisé, je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité sur cette délibération.

La délibération n° **14-201123** est adoptée à l'UNANIMITE.

**15-201123 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Transfert de l'actif et du passif de la compétence « Réseau de Chaleur Urbain ».**

M. le Maire : Délibération suivante, Madame MENET.

Mme MENET : Elle concerne la reprise du Réseau de Chaleur Urbain. C'est un transfert de l'actif et du passif de cette compétence pour que nous puissions l'intégrer dans notre patrimoine.

M. le Maire : Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **15-201123** est adoptée à l'UNANIMITE.

**16-201123 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Création du Budget Annexe Réseau de Chaleur Urbain.**

M. le Maire : Madame MENET pour la délibération suivante.

Mme MENET : Elle porte encore une fois sur le Réseau de Chaleur Urbain, puisque ce sont toutes les opérations comptables qui s'enchaînent suite à la reprise de ce réseau. Là, nous créons le Budget Annexe Réseau de Chaleur Urbain. C'est un budget qui est sous nomenclature M4, qui est hors taxes, qui sera assujéti à la TVA et on aura ce budget à voter par nature, comme nous le faisons pour les autres budgets.

M. le Maire : Merci pour ces précisions. C'est simplement, administrativement, l'obligation de mettre le réseau de chaleur urbain en budget annexe. Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **16-201123** est adoptée à l'UNANIMITE.

17-201123 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Budget Primitif 2023 – Réseau de Chaleur Urbain.

M. le Maire : Madame MENET pour la délibération numéro 17.

Mme MENET : Toujours sur ce budget, qui a été créé, du Réseau de Chaleur Urbain, nous devons bien entendu affecter les montants pour l'année 2023, puisque nous reprenons cette compétence au titre de l'année 2023. Nous reprenons les financements qui étaient liés à cette compétence. Nous avons un montant de 219 350 euros en dépenses et en recettes pour la création de ce budget.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je la mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **17-201123** est adoptée à l'UNANIMITE.

18-201123 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Avance de trésorerie du Budget Principal au Budget Annexe « Réseau de Chaleur Urbain ».

M. le Maire : Délibération numéro 18.

Mme MENET : Pour terminer sur ce budget annexe du Réseau de Chaleur Urbain, nous avons une avance à faire, une avance de trésorerie, pour que ce budget puisse être mis en place et fonctionner. C'est une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe de 260 000 euros.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **18-201123** est adoptée à l'UNANIMITE.

19-201123 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de la revalorisation des AP/CP 2023.

M. le Maire : Sur le rapport numéro 19.

Mme MENET : C'est une modification des Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP), une approbation de la revalorisation des AP/CP de 2023 où nous rajoutons une acquisition foncière dans nos AP/CP d'un montant de 215 000 euros.

M. le Maire : Des questions ? Monsieur LATZ ?

M. LATZ : Non, ce n'est pas une question, mais c'est plutôt une précision. Je pense que l'Assemblée mérite de savoir pour quelle raison on fait ces 200 000 euros. C'est l'achat du fonds de commerce du café face à l'horloge. C'est quand même structurant pour la ville et l'animation du centre-ville d'Aubagne. Je pense que c'est une décision où l'aile gauche de cette assemblée ne peut que se satisfaire de s'investir aussi dans la vie économique locale. C'est un sujet quand même important et peut-être aussi un petit constat d'échec de se dire que la Ville est obligée d'acheter des fonds de commerce pour dynamiser le centre-ville. Il y a, j'imagine, demain, une commission et des décisions qui vont être prises au niveau de la majorité pour savoir quel type de commerce il y aura. On souhaiterait pouvoir avoir ces

informations bien en amont et participer avec vous à ces sujets-là, parce que c'est très structurant. Je tiens aussi à préciser, on en a parlé pour les agriculteurs, où certains messages peuvent induire des phénomènes individuels de non mise à disposition des fermages ou des choses comme ça. Dans le commerce et notamment dans le petit commerce, une grande partie de la valeur ajoutée revient dans le pas-de-porte et dans le fonds de commerce de ces structures, c'est-à-dire qu'au jour le jour, les résultats ne sont pas très bons dans le petit commerce depuis quelques années et donner le message que la Mairie va préempter ces fonds de commerce de façon récurrente peut être aussi dangereux. Donc on est plutôt pour, vu l'état du centre-ville d'Aubagne et la nécessité de redynamiser le centre-ville et de s'assurer qu'il y a un commerce de qualité qui vienne à cet endroit-là de la ville. Néanmoins, on alerte sur le fait que, normalement, c'est quand même la sphère privée qui devrait être attirée par cet endroit-là, qui devrait avoir envie de s'installer. Et c'est un risque qu'il faut essayer d'éviter en investissant sur d'autres aspects que la mairie est censée faire autour de l'animation du centre-ville.

M. le Maire : Madame MELIN ?

Mme MELIN : Je vais peut-être essayer d'aller dans le même sens, évidemment, de la même façon qu'on soit obligé de faire des baux à ferme, d'être intermédiaires avec des baux à ferme pour des agriculteurs, devoir faire préemption, et ce n'est pas la première fois, vous le faites régulièrement depuis le début de votre premier mandat, c'est véritablement l'aveu absolu que le privé n'a plus envie de travailler dans la ville d'Aubagne. En tout état de cause, de la même façon, nous ne nous opposerons pas à cette disposition. Pour autant, nous serons extrêmement vigilants au type de commerce qui sera accueilli dans ces locaux, parce qu'il est clair que la modification de la ville d'Aubagne, qu'on le veuille ou non... Et je sais que je vous avais vraiment fait de la peine, Monsieur le Maire, j'en suis désolée, pourtant, c'était la réalité, en faisant remarquer à quel point, un samedi matin, la ville d'Aubagne, alors qu'il y avait le marché, qu'il faisait beau, qu'il faisait bon, était vide. Je ne parle pas de la rue Rastegue. Je parlais de la rue de la République. Véritablement, ce n'est plus possible de continuer comme ça. On est un peu au bout du bout. La preuve en est, c'est que vous vous y collez, pour parler de manière claire et un petit peu triviale. Oui, la ville se meurt. Oui, les commerces ne fonctionnent plus. Les commerces traditionnels ne fonctionnent plus. En conséquence, il faut trouver des solutions pour dynamiser. Mais pourquoi voulez-vous que ce soit des commerçants qui portent seuls ? C'est un peu comme dans les déserts médicaux. On demande aux médecins de régler le problème de La Poste, des services médicaux, des services publics, des problèmes de la désindustrialisation. Les commerçants ne peuvent plus porter un mode de vie qui s'est complètement asséché, parce qu'il y a des troubles de la circulation graves dans notre ville, selon les heures, on ne peut plus circuler, parce que c'est toujours compliqué, parce qu'en centre-ville, il n'y a plus de commerce de bouche. Il n'y a plus que des agences immobilières, parce qu'effectivement, à Aubagne, tout est bientôt à vendre.

M. le Maire : Madame MENET va apporter quelques éléments de réponse. J'interviendrai après, derrière vous.

Mme MENET : Pourquoi on préempte ? Madame MELIN, dans vos propos, vous dites tout et son contraire. Pourquoi on préempte ? Parce que, justement, des commerces dans Aubagne, il en manque. Oui, il manque certains types de commerce. Et nous avons en parallèle beaucoup de demandes de commerces dont la ville dispose. Donc nous souhaitons et nous passerons justement en Conseil Municipal un appel à projets pour pouvoir définir quel type de commerce va s'installer à la place du Central Bar. C'est une volonté de la Commune.

C'est une volonté délibérée de choisir les commerces qui vont s'installer en centre-ville. Vous nous dites que les commerçants ne peuvent plus tout porter. Justement. C'est pour ça que je vous dis que vous dites tout et son contraire. Justement, les commerçants ne peuvent plus tout porter, donc la Ville est là pour les soutenir, pour aller dans leur sens, pour accompagner leurs démarches. Les commerçants peuvent s'installer. Comme nous l'avons fait à l'ancien commerce Fabiana, où vous avez pu constater – si vous ne l'avez pas constaté, je vous invite à y aller au plus vite – qu'un marchand, Regal'Dente, de produits et de pâtes fraîches s'est installé depuis quelques mois, qui a vraiment boosté sa clientèle, sa marchandise et ses ventes depuis cette nouvelle installation, cette installation a fait suite à l'appel à projets que nous avons voté en Conseil Municipal pour dire : nous préemptons ce commerce et voilà ce que nous voulons dans ce commerce. Cet appel à projets a été validé. Nous avons, au moyen d'une commission, reçu des porteurs de projet. Nous les avons sélectionnés et nous avons validé ce dossier. Et c'est ce que nous ferons pour le Central Bar. Donc, en même temps, oui, nous avons de la demande. Bien sûr, il y a encore des rideaux fermés. Mais ne pensez pas que c'est une volonté délibérée de la Commune. Au contraire, nous faisons tout pour avoir le plus de rideaux ouverts possible. Mais, en même temps, nous voulons aussi avoir le choix sur les commerces qui s'installent, parce qu'il serait inutile d'avoir trop de commerces dans un domaine d'activité et pas assez dans d'autres. Donc pour avoir un équilibre commercial, un équilibre économique et, justement, un panel d'offres à proposer à la population, oui, nous faisons des préemptions et nous choisissons dans ce sens les commerces.

M. le Maire : Pour conclure, je ne voudrais pas laisser entendre de la bouche de Madame MELIN que seule la ville d'Aubagne a des problèmes de commerce. Toutes les communes ont des problèmes de commerce. Et si la Métropole est en train de mettre en place une foncière immobilière pour pouvoir acheter à la fois des murs et des baux commerciaux dans les villes et les villages de la Métropole, c'est bien que, quelque part, nous nous sommes aperçus, au niveau de la Métropole, mais bien évidemment également au niveau d'Aubagne, que la puissance publique devait faire quelque chose sur ce sujet-là et que l'on ne pouvait pas laisser partir à vau-l'eau les centres-villes. Bien sûr, tout le monde sait que la façon d'acheter a changé. Tout le monde sait que quelque part, certains commerces traditionnels ne fonctionnent plus ou, en tout cas, fonctionnent moins bien qu'avant. C'est la raison pour laquelle il faut que la puissance publique soit proactive. C'est bien le sens, Monsieur LATZ, de la puissance publique. Si, quand ça va mal, la puissance publique n'intervient pas, à quoi sert la puissance publique ? Ce n'est pas à vous que je vais quand même faire une leçon de puissance publique et d'investissement de la puissance publique sur un certain nombre de sujets. Oui, cela doit fonctionner comme cela et c'est ce que nous faisons avec la Métropole et au niveau de la ville d'Aubagne. Encore une fois, les façons d'acheter de nos concitoyens changent. Les consommations sont différentes. La façon de déambuler dans les centres-villes est aussi différente. C'est la raison pour laquelle nous faisons autant d'efforts sur le centre-ville d'Aubagne. C'est parce que nous avons parfaitement conscience de l'ensemble de ces éléments, j'allais dire, de ces aléas, mais c'est plutôt de ces éléments, et c'est ce qui fait que nous ne restons pas les bras croisés, au contraire. Encore une fois, nous sommes dans l'action et nous sommes celles et ceux qui prennent des décisions. Faire de la politique, c'est prendre des décisions. Ce n'est pas dire : écoutez, le commerce, finalement, c'est le privé, que le privé se débrouille et si la paupérisation du centre-ville advient, nous n'y pouvons rien. Nous, nous avons une autre façon de faire de la politique et la façon dont nous voulons vraiment nous engager, c'est vraiment celle d'être proactifs sur des sujets qui sont parfois difficiles, qui sont parfois complexes. En tout cas, c'est comme cela que nous agissons. Donc l'objet de cette délibération est exactement sur ce thème-là.

Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.
Merci, Madame MENET, d'avoir répondu jusqu'à cette dix-neuvième.

La délibération n° **19-201123** est adoptée à l'UNANIMITE.

20-201123 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de la Décision Modificative n° 1 du Budget principal 2023.

M. le Maire : Maintenant, vous allez vous lancer, me semble-t-il, dans la vingtième, qui est donc l'approbation de la décision modificative numéro une du budget 2023.

Mme MENET : Merci, Monsieur le Maire. L'approbation de cette décision modificative qui rajoute en dépenses et en recettes de fonctionnement 1 469 102, 41 euros et en investissement 180 773. Vous avez pu avoir le détail dans la note de présentation qui est jointe au document.

Brièvement, nous avons donc réajusté au niveau du fonctionnement le 011. Nous avons pris en compte de nouveaux montants que nous avons à régler en fonction du renouvellement des deux DSP. Au niveau du 012, les charges de personnel, ce sont les ajustements de fin d'année dus à l'augmentation du point d'indice et à l'impact sur le Glissement Vieillesse-Technicité. Nous avons, sur les subventions, le poste 65, une baisse de ce chapitre parce que nous avons une subvention qui, auparavant, était versée par la Commune à la faculté des sciences et du sport pour les STAPS qui, maintenant, sera versée par la Métropole. C'est pour cela que nous réajustons cette subvention. Et nous avons les réajustements du COS et une attribution de subventions à l'association de la Musique municipale d'Aubagne.

Ensuite, au niveau des recettes, ce sont des régularisations aussi, la revalorisation du montant de la convention avec la Métropole pour le tramway, sur le compte 70. Nous avons, au compte 73, toute la comptabilisation des charges transférées dont je vous ai parlé tout à l'heure, les Parcs et Aires de stationnements et tout ce qui est voirie et toutes les compétences que l'on a à transférer. Une régularisation aussi au niveau du FPIC qui est en baisse, donc nous ajustons les chiffres de 2023. Ensuite, au niveau du compte 74, nous avons le certificat d'économie d'énergie qui, justement, concerne l'éclairage public, qui nous a été délivré et puis des participations de l'Etat et du Département que nous réajustons. En investissement, aussi, ce sont des réajustements de l'attribution de compensation de la Métropole en investissement et des notifications en matière d'amendes de police qui sont aussi enregistrées.

Vous avez bien sûr tout le détail des comptes dans la note.

M. le Maire : Merci. Il y a des questions sur cette DM ? Monsieur GRANDJEAN ?

M. GRANDJEAN : Plus que des questions, c'est une intervention. La DM, c'est une modification et des ajustements de fin d'année. Cela ne modifie pas notre désapprobation des choix budgétaires. Logiquement, nous voterons contre. A remarquer, tout de même, la privatisation du ménage dans les bâtiments publics, cela entraîne un surcoût de 171 000 euros. Pour quel résultat ? Ce soir, vous ne pouvez pas dire que les résultats sont satisfaisants, sauf dans quatre écoles de toute la ville. Non, les résultats n'ont pas été satisfaisants, même s'ils sont, et c'est heureux, en amélioration. Les dénégations de septembre sont derrière nous. Aujourd'hui, les services de la Ville reconnaissent dans tous les conseils d'école, avec les

équipes enseignantes, que cette privatisation du ménage a été une catastrophe et qu'il s'agit maintenant d'en atténuer les effets en contrôlant au plus près le délégataire. Voilà, en tout cas, ce qu'on pouvait dire sur cette DM, dont la traduction en termes de décision politique est surtout sur cette ligne-là, le reste étant des ajustements plus techniques, que Madame MENET a décrits.

M. le Maire : Monsieur ROUSSET voulait intervenir sur ce sujet de la propreté.

M. ROUSSET : Monsieur GRANDJEAN, vos interventions perdent de puissance parce que sur la forme, vous employez quelquefois des termes ou des propos qui sont très excessifs : cette privatisation est une catastrophe. Non, cette privatisation a des difficultés. Je vais vous expliquer ce qu'il se passe. D'abord, je voudrais quand même qu'on rappelle, parce que vous ne l'avez pas fait, que cette privatisation, comme vous dites, avait un objectif, c'était d'améliorer les conditions de travail des personnes qui faisaient le ménage, de réduire leur pénibilité et de les recentrer sur des missions qui étaient beaucoup plus valorisantes, en particulier plus proches des enfants. Je ne vais pas nier qu'il y a des problèmes. Nous en sommes tout à fait conscients. Je peux vous dire par contre que depuis que la société ESSI Saphir a pris le ménage des écoles en main, nos services travaillent au quotidien pour améliorer la situation, en respectant scrupuleusement la qualité et les exigences d'un ménage, dans les écoles, exigeant, ce qui avait été noir et blanc spécifié dans le cahier des charges initial. On va quand même ramener tout cela à sa juste proportion. Aujourd'hui, il y a 6 écoles sur nos 27 écoles municipales. C'est tout juste un peu plus de 20 % des établissements qui nous font part de difficultés récurrentes. C'est beaucoup trop, je vous avoue, mais de là employer le terme « catastrophique », c'est là où je trouve que vous êtes excessif et que votre intervention perd de puissance.

En toute transparence, je vais vous dire ce qui a été mis en œuvre, nous avons décidé de communiquer l'ensemble des échanges que nous avons entre la société et la Commune, à l'ensemble des directeurs de nos écoles. On n'a rien caché. Dès le mois de septembre, on a mis en place des rencontres hebdomadaires opérationnelles avec la société et les équipes de la ville. Vous avez dû vous en apercevoir. On a lancé un grand nettoyage durant les vacances scolaires de l'ensemble des locaux. On continue de faire des contrôles inopinés dans les écoles et des agents volants de la société sont capables d'effectuer les remplacements et d'accompagner la formation. Nos efforts commencent à payer. On n'est pas encore arrivés à 100 % de réussite, mais on est dans le bon sens. Actuellement, il faut être clair, nous préparons une prochaine rencontre avec cette société et tous les éléments du contrat, en particulier les éléments juridiques, seront examinés pour décider de la suite à donner. Le Maire a d'ailleurs adressé à l'ensemble des établissements, vendredi dernier, un mail pour les tenir informés et leur réaffirmer l'engagement de l'équipe municipale à leur côté. Vous le savez, le bien-être et l'épanouissement de nos enfants sont une de nos priorités. On a redoublé d'efforts chaque jour dans l'objectif d'atteindre le plus vite l'exigence de qualité de nettoyage qui est indispensable pour l'apprentissage de chacun de nos élèves aubagnais.

Voilà ce que je voulais rajouter.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. On est sorti un peu de la DM, mais puisque la précision a été demandée, elle a été apportée.

Sur cette délibération, décision modificative numéro un du budget principal 2023, qui vote contre ? Madame MELIN, les groupes d'opposition. Qui s'abstient ? Le reste de l'Assemblée vote cette décision modificative.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **20-201123** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. SALONE, Mme BOISSON (2), Mme FARDOUX (2), M. LATZ, Mme GIOVANNANGELI, M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET, Mme MELIN et Mme BOUGEAREL.

21-201123 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Rapport sur les Orientations Budgétaires pour 2024.

M. le Maire : Madame MENET, là, nous sommes partis sur le rapport sur les orientations budgétaires 2024. Comme vous le savez, nous soumettrons à la séance prochaine du Conseil Municipal, le 12 décembre prochain, le budget primitif que nous voulons voter. Avant de voter un budget, il y a ce que l'on appelle un débat d'orientation budgétaire avec un rapport sur ces orientations budgétaires. Madame MENET, je vais vous laisser le soin de nous rapporter les éléments du budget 2024 de la Ville d'Aubagne.

Mme MENET : Merci, Monsieur le Maire. En cette fin d'année 2023, la séquence budgétaire qui s'ouvre ce soir avec le ROB, Rapport d'Orientation Budgétaire, sera poursuivie par le vote du budget de la Commune en décembre pour l'année 2024. Ça, vous le savez, vous commencez à être un peu rompus à l'exercice. Vous avez eu, dans les documents du Conseil, le rapport d'orientation budgétaire que nous avons défini pour 2024. Ces choix budgétaires sont issus de notre programme municipal, bien sûr, et s'inscrivent dans un plan pluriannuel d'investissements 2022-2025. Ce rapport a été établi sur les bases du projet de loi de finances 2024 qui est en cours de vote à l'Assemblée nationale et fera l'objet ce soir d'un débat.

Tout d'abord, quelques repères sur notre environnement économique. Depuis plusieurs années, nous subissons une succession de crises économiques, sanitaires et géopolitiques d'une ampleur internationale, perturbant profondément notre économie nationale. Le PIB français est en très légère hausse, 0,1 %, contrairement à de nombreux autres pays européens. Donc ni rechute de la croissance, ni accélération. Il devient difficile de se projeter lorsque la croissance n'est pas estimée à plus de 0,8 % en 2024. Mais les chiffres qui nous parlent très certainement le plus sont ceux que nous côtoyons au quotidien. Par exemple, 1,85 euro le litre d'essence en moyenne en 2023, c'est plus 25 % en dix ans ou 93 centimes d'euro la baguette, c'est 10 % de plus en dix ans. Et, cette semaine, c'est le chiffre de l'augmentation de la pauvreté qui atteint 14,5 % de la population française que nous retenons.

Comment définir une trajectoire financière dans un contexte si difficile ? Comment continuer de faire vivre la ville d'Aubagne, de faire de la ville d'Aubagne une commune engagée pour le bien-être de tous ses habitants ?

C'est en répondant à ces questions que l'ensemble de l'équipe municipale a construit ce rapport d'orientation budgétaire pour 2024. Ce rapport d'orientation budgétaire est un rapport préparé en responsabilité, la responsabilité de la situation financière dont nous avons hérité, la responsabilité des engagements que nous avons pris, la responsabilité de la

qualité du service public que nous devons à tous les Aubagnais et la responsabilité d'inscrire Aubagne dans une vision d'avenir, une ville nature fière de son identité provençale.

Dans la continuité de nos engagements, en 2024, nous poursuivrons avec constance notre fil rouge, le même depuis 2014, à savoir ne pas augmenter les taux des impôts locaux, poursuivre le désendettement et maintenir un niveau d'investissement le plus dynamique possible, mais réaliste au regard du contexte, au bénéfice des acteurs locaux et de la qualité de vie des Aubagnaises et des Aubagnais. Le partenariat avec les institutions et collectivités sera poursuivi, le Conseil Départemental, la Métropole et la Région.

Un petit point sur l'exécution budgétaire 2023, avant de parler de 2024. L'année 2023 n'est pas terminée, mais nous pouvons déjà apporter quelques éléments qui seront reconduits en 2024. Alors que le budget de la Ville affichait jusqu'en 2022 une hausse régulière de l'épargne brute depuis la crise sanitaire de 2020, l'atterrissage du Compte Administratif 2023 est lourdement impacté par des facteurs exogènes comme les revalorisations successives du point d'indice des fonctionnaires, la facture énergétique dont on a beaucoup parlé, la hausse des prix des matières premières et, plus généralement, des fournitures de services, qui viennent s'ajouter au poids croissant de la dette. Nous constatons aussi une hausse des dotations de la Métropole due à la création de la dotation de la solidarité communautaire initiée en 2023 et à l'attribution de compensations. Mais cela correspond, comme je l'ai dit tout à l'heure, au transfert de compétences. En revanche, la Métropole ne répond plus aux critères de dotation du FPIC. Elle est passée au 747^{ème} rang alors qu'il y a seulement 745 collectivités retenues. La baisse de cette recette va s'échelonner sur quatre ans et sera diminuée de 30 % déjà en 2024 pour la ville d'Aubagne.

Au niveau des charges de personnel, le montant global du BP 2023 s'élevait à 43 millions d'euros et nous aurons un atterrissage prévisionnel pour cette année à 43,8 millions d'euros. Malgré une accumulation des mesures exogènes, les dépenses de personnel restent maîtrisées grâce à l'effort collectif.

Pour l'année 2024, la maîtrise des charges de fonctionnement, qui est un élément majeur de notre politique, sera poursuivie. Les dépenses de fonctionnement sont estimées en hausse de 4 % en raison de la très forte inflation que nous avons connue ces deux dernières années et qui impacte tous nos achats.

S'agissant des charges de personnel, depuis juillet 2022, la croissance de la masse salariale a amorcé une hausse historique sous l'effet du dégel du point d'indice décidé par le gouvernement. Dans ce contexte inflationniste, la prévision de la masse salariale 2024, toujours en cours d'estimation, doit tenir compte de plusieurs facteurs, notamment d'une nouvelle augmentation du point d'indice, plus 5 points, soit un impact de 375 000 euros au 1^{er} janvier 2024, d'une augmentation qui est prévue de la cotisation patronale de retraite des agents de la fonction publique, qui représente 200 000 euros pour la Collectivité, du Glissement Vieillesse Technique correspondant aux avancements d'échelon, qui correspond aussi à 320 000 euros pour l'année et bien sûr des mouvements de personnel nécessaires à la mission de service public.

Donc ce poste des charges de personnel est un poste très important dans nos charges de fonctionnement.

Pour la suite, s'agissant des charges de gestion courante, l'équipe municipale, pour 2024, a fait le choix de maintenir à l'identique l'enveloppe dédiée aux associations et au CCAS.

.../...

Nous portons la volonté de soutenir tous les acteurs locaux, culturels et sportifs, qui font le dynamisme de notre ville, mais aussi de garantir notre solidarité à travers le Centre Communal d'Action Sociale.

Au niveau des recettes de fonctionnement, tout comme les dépenses, nous nous basons sur des hypothèses suivant les informations connues à ce jour et notamment pour les recettes fiscales attendues en 2024. Comme vous le savez, ces recettes fiscales reposent sur une assiette – ce sont les bases fiscales – sur laquelle est appliqué le taux défini par la Commune. Ces bases fiscales sont réévaluées chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé. A ce jour, l'hypothèse pour 2024 est estimée à 4,1 %, mais reste à confirmer par le gouvernement, puisque c'est une décision gouvernementale et on aura cette confirmation d'ici la mi-décembre ou la fin de l'année.

La taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée, mais elle reste applicable sur les résidences secondaires. En 2023, le législateur a donné la possibilité aux communes d'augmenter ce taux, ce qui n'a pas été le choix de la ville d'Aubagne pour 2024.

S'agissant de la taxe foncière et conformément à nos engagements, il n'y aura pas d'augmentation des taux en 2024. Ils resteront à l'identique de 2013. Comme vous le savez, mais il est important quand même de le rappeler, ce que je fais chaque fois, le levier fiscal n'a pas été actionné depuis dix années que nous sommes élus. C'est un engagement de campagne que nous avons tenu.

Concernant la fiscalité indirecte, les compensations et les dotations de l'Etat, nous les avons évaluées stables pour le moment. Les dotations de la Métropole seront impactées par les transferts d'activité. Je vous en ai parlé. Et les produits et services sont estimés à l'identique de l'année 2023, avec une revalorisation des recettes tarifaires de 4,9 %.

Avant de passer à l'investissement et au projet 2024, je souhaite faire un point sur la dette de la commune. En 2024, nous entrons dans une phase de pic de remboursement, dont nous avons hérité. Le point culminant sera en 2028, le remboursement du capital de la dette. Bien sûr, nous avons travaillé en amont avec nos conseils financiers afin d'étudier les possibilités de lisser ce pic qui va mobiliser des moyens financiers, dans les prochaines années, très très importants. Cela n'a pas été possible car les indemnités de rachat demandées par les banques étaient trop importantes par rapport aux bénéfices attendus. Je tiens à rappeler à cette Assemblée que l'encours de dette initial, lorsque nous sommes arrivés en 2014, approchait les 161 millions d'euros, montant disproportionné par rapport aux capacités financières de la commune. Après deux années sans nouvel emprunt – c'est un choix que nous avons fait –, en assurant le paiement des échéances contractées antérieurement par l'ancienne gouvernance... Donc nous n'avons pas, ces deux premières années, fait de nouvel emprunt, mais nous avons assuré tous ces remboursements. Nous avons, en 2016, renégoциé les emprunts toxiques afin de stopper une hausse des frais financiers et l'indemnité de rachat a dû être intégrée dans le capital, ce qui a augmenté notre encours de dette en 2016. Mais nous avons le dispositif du fonds de soutien qui a été mis en place par l'Etat et qui, chaque année, rembourse une partie de cette indemnité.

Aujourd'hui, nous pouvons quand même constater que depuis 2014, nous avons remboursé 43 millions de dette – c'est un chiffre considérable –, de capital de dette, je ne parle pas d'intérêts. Oui, Madame MELIN, 43 millions d'euros de dette. Oui, je sais, c'est surprenant, mais nous l'avons fait. Vous pouvez imaginer l'effort financier qui a été fait afin

d'assumer les erreurs du passé et de faire face, comme pour un ménage, aux engagements pris au nom de la Commune. Cette responsabilité, que nous avons assumée pleinement, a permis à la Commune de redevenir crédible auprès des partenaires financiers et économiques. Et nous avons pu observer, ces dernières années, l'intérêt et la confiance de nouveaux partenaires, telle la Banque Postale, qui s'est positionnée, sur des emprunts que nous avons demandés, dans l'accompagnement financier de nos projets.

En 2024, le capital remboursé de la dette s'élèvera à 10 millions d'euros et nous envisageons un emprunt de 8 millions d'euros. La Commune continuera l'effort de désendettement, puisque nous remboursons toujours plus que ce que nous empruntons. Donc nous continuerons, en 2024, ce désendettement.

Je vous rappelle aussi que la capacité de désendettement était de 57 années en 2014. Elle passera en 2024 à 18,8 années. C'est le fruit d'un long travail, mais aussi d'une réelle volonté de redresser financièrement notre commune.

Malgré ce redressement indispensable, qui est très pénalisant, comme vous pouvez le constater – 10 millions d'euros que nous remboursons de capital de dette, cela pourrait être 10 millions d'investissements, que l'on ne fait pas, donc c'est une charge qui est toujours très lourde à porter dans notre budget et qui va l'être encore malheureusement pendant quelques années –, nous continuons à investir pour le bien-être de tous les Aubagnais. Les dépenses d'investissement pour l'année 2024 sont estimées à 23 300 000 euros. Bien sûr, il y a le remboursement de la dette dans ce montant-là.

Les recettes d'investissement sont constituées des ressources propres, des subventions allouées par les différents partenaires et notamment le Conseil Départemental dans le cadre du CDDA et aussi de l'emprunt. Nous avons aussi une recherche active de nouveaux financements qui est engagée depuis plusieurs années. Monsieur le Maire, également vice-président du Département et de la Métropole, et l'ensemble des élus sont mobilisés pour tisser des partenariats avec les acteurs publics et privés du territoire afin de bénéficier de financements supplémentaires. Merci à eux pour leur engagement.

Pour 2024, les projets s'inscrivent dans le Plan Pluriannuel d'Investissement que nous avons élaboré. Pour 6 millions d'euros, nous les consacrerons au bien-être des petits Aubagnais à travers la construction du Pôle Éducatif des Passons. Vous avez vu que les travaux sont lancés et ce grand projet est en place. Aucune école de cette envergure n'avait été réalisée dans la commune depuis plus de quarante ans. Là encore, notre ambition est forte pour la jeunesse aubagnaise. Nous avons aussi ce lancement du nouveau Pôle Éducatif des Passons qui s'inscrit pleinement dans les enjeux de ce siècle. En effet, ce projet prévoit un bâtiment scolaire plus économe en énergie. Cela rejoint tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, des espaces extérieurs désimperméabilisés et végétalisés pour améliorer le bien-être des écoliers dès la rentrée 2025.

Nous avons aussi mobilisé 3,3 millions pour Aubagne ville nature, comme nous en avons parlé avec Madame THIBAUD tout à l'heure dans le rapport développement durable. Nous mobiliserons 1,8 million pour la modernisation et l'aménagement durable de l'espace public. Bien sûr, toujours la rénovation, la sécurisation des voies communales sont une priorité. Nous avons aussi la végétalisation des cours de récréation qui sera étendue à dix écoles supplémentaires. Bien sûr, toutes ces actions concourent aux actions de désimperméabilisation des sols et réduisent les effets de ruissellement des eaux de pluie. Les

parcs et jardins de la commune, ainsi que les aires de jeux d'enfants continueront de faire l'objet d'un plan d'entretien et d'amélioration. Nous venons d'ailleurs de remporter le concours Aménager pour s'adapter au changement climatique lancé par Provence Tourisme pour l'aménagement de nos espaces verts et de nos ronds-points. Nous avons aussi, dans ces 3,3 millions d'euros, 1,5 million qui sera consacré à la rénovation énergétique, donc ce plan que nous avons engagé depuis plusieurs années en matière d'éclairage public. Nous avons des travaux à faire avec l'objectif, de réduire davantage nos consommations d'énergie. Enfin, les résultats de l'audit énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux, que nous avons initié cette année, en 2023, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle de quatre ans, permettront d'orienter les futurs travaux de maintenance à engager dans le cadre de l'application du décret tertiaire.

Nous avons aussi, dans nos investissements, 500 000 euros qui seront consacrés à la protection de l'espace public pour la sécurité des administrés. Le déploiement de la vidéoprotection se poursuit sur le territoire. Nous avons aussi bien sûr l'entretien des équipements existants. Notre objectif est toujours 200 caméras de vidéoprotection installées d'ici 2026.

Nous avons aussi mobilisé 1,4 million pour préserver notre patrimoine historique, culturel et sportif. Et nous aurons, dans cette dépense-là, entre autres, la réfection des courts de tennis qui engendrera la couverture de deux courts couverts. Et nous aurons aussi un montant consacré à l'embellissement des façades du centre-ville et du centre ancien. C'est une volonté forte de la Commune de valoriser le patrimoine bâti du centre-ville. Nous avons parlé des commerces tout à l'heure. Nous parlons aussi des logements. Le patrimoine bâti aussi fait partie de l'embellissement du centre-ville et nous avons la volonté forte de travailler là-dessus, donc ce centre-ville et ce centre ancien. Nous avons décidé de mettre en place une première campagne d'aide au ravalement des façades par l'octroi de subvention aux particuliers lorsque des travaux seront prévus. Cette aide, bien sûr, vient en complément de divers dispositifs qui existent déjà et participe à l'amélioration du cadre de vie du centre-ville et du centre ancien.

Pour conclure, au-delà des grands projets, 2024 sera aussi une année de grands événements pour Aubagne. Dans le respect de notre identité provençale et de notre patrimoine culturel, nous rendrons hommage à Marcel Pagnol, dans le cadre des 50 ans de sa disparition. Nous serons aussi engagés au niveau sportif pour les JO 2024. Aubagne deviendra Terre de Jeux et accueillera des manifestations sportives sur le handisport.

Donc, en 2024, plus que jamais, il fera bon vivre à Aubagne.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Y a-t-il des interventions ? Monsieur GRANDJEAN, Monsieur LATZ, Monsieur SALONE ? C'est cela ? Donc Monsieur GRANDJEAN, Monsieur SALONE, Madame MELIN. Allez-y, dans l'ordre que je viens d'indiquer.

M. GRANDJEAN : Nous le savons, le budget d'Aubagne est historiquement contraint et il serait démagogique de demander plus de dépenses sans dire comment on peut les équilibrer. C'est avec cet esprit de responsabilité que nous souhaitons contribuer à ce débat budgétaire, avec quelques exemples. Ce n'est pas exhaustif.

Ainsi, nous considérons que dans un budget où les dépenses de fonctionnement augmentent de 4 %, il devrait en être de même des subventions au CCAS et aux associations. Pour cela, il faudrait inscrire 120 000 euros de plus sur la ligne des subventions. Une recette correspondante pourrait être une augmentation de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. C'est un choix que nous ferions.

En deux ans, à propos des agents de la Ville, le nombre d'agents de catégorie C, ceux qui font les services publics de proximité, a diminué de 72 personnes. Dans le même temps, le nombre de cadres A et B a augmenté de 41 personnes. Moins de proximité, plus d'encadrement n'est pas un choix que nous aurions fait pour répondre aux attentes des Aubagnaises et des Aubagnais. Qui plus est, c'est un choix qui coûte cher à la Commune. Sans ce surcoût, il serait possible de verser aux agents les indemnités légitimes pour compenser l'inflation. Il serait également possible de limiter le nombre de contractuels.

En investissement, vous décidez d'octroyer, cette année encore, une somme importante pour les caméras. Vous l'avez dit, votre objectif, c'est d'augmenter toujours le nombre de caméras. 500 000 euros vont y être consacrés en 2024. Sans surprise, nous considérons que cet investissement n'est ni utile ni indispensable. Avec l'économie, il nous semblerait plus important d'investir massivement pour isoler les bâtiments publics, pour rénover plus rapidement les jardins d'enfants et pour développer – oui, Monsieur le Maire – la production d'électricité propre car, contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, les panneaux solaires sur le patrimoine bâti et non sur les champs à cultiver, c'est positif au niveau de l'écologie, pour reprendre votre terminologie. Le ministère de l'Ecologie, depuis des années, le constate. Il est faux de dire que les panneaux solaires qu'on déploie aujourd'hui sont uniquement de provenance chinoise. Cela fait bien longtemps que ces filières-là ont été concurrencées de façon heureuse et économiquement viable, notamment par les Allemands, mais également, sur notre territoire, historiquement, il y a quand même l'entreprise Giordano qui était pionnière sur la question.

Donc si nous faisons ces investissements, non seulement on pourrait les faire en ne faisant pas ceux sur les caméras, mais en plus, ils nous rapporteraient des économies. Je l'ai déjà développé ici. On aurait moins d'électricité à acheter. On produirait de l'électricité qu'on pourrait revendre. On aurait moins de fluides à dépenser si on isolait plus vite et mieux nos bâtiments. J'ajoute que ce type de choix permet de mobiliser des recettes de subvention que nous ne mobilisons que trop peu par rapport à ce que nous pourrions faire.

Donc ce sont des choix qui sont significatifs de nos différences. Il n'y a pas de polémique ici. Ce n'est pas le hasard si nos options politiques sont différentes. Mais, au moment du débat budgétaire, je pense que c'est important de dire où sont nos différences. On pourrait décliner bien d'autres choix, mais j'ai choisi ces trois-là de sorte à ne pas faire trop long et parce qu'ils me semblent symboliques, la question sociale, la question environnementale et puis la question du soutien à la démocratie par la valorisation, au moins à hauteur de l'augmentation des dépenses, pour le tissu associatif et bien sûr pour le CCAS. Sans surprise, nous voterons donc contre vos orientations budgétaires.

Merci de votre écoute,

M. le Maire : Monsieur SALONE ?

M. SALONE : Monsieur le Maire, comme chaque année, en cette période, on discute du rapport d'orientation budgétaire. Je pourrais vous faire la lecture de tous les

.../...

chiffres et pourcentages, mais je vais vous en faire l'économie car c'est assommant pour la population et il y a beaucoup de chiffres qui ont déjà été dits.

Le rapport budgétaire, c'est quoi ? C'est l'organe où l'on discute des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, avant décembre, où il y aura les débats et les budgets successifs. C'est, en fait, la promesse de ce que vous voulez mettre en place pour le quotidien des Aubagnaises et Aubagnais pour 2024. C'est un projet, c'est votre projet pour 2024 que vous présentez et, comme d'habitude, je n'en fais pas la même analyse et pas la même lecture. Comme pour le budget, je ne fais pas la même lecture.

Mais cette année, ça a un goût particulier. Madame MENET l'a dit. C'est un anniversaire. Ça fait 10 ans, 10 ans de gestion, 10 ans que, vous et votre équipe, vous gérez la ville d'Aubagne, 10 ans de ROB. Il va y avoir 10 ans de DOB. ROB, c'est Rapport d'Orientation Budgétaire, Débat d'Orientation Budgétaire pour le DOB. 10 ans de toutes sortes de budgets successifs.

10 ans que vous changez la ville avec le bétonnage intensif et, surtout, vous changez la population en espérant qu'elle soit plus proche de vos idées, certainement.

10 ans que vous modifiez la ville, qui était de taille humaine, reconnue dans le monde entier comme une ville de paix, faisant partie de l'association internationale des villes, la CGLU, Cités et Gouvernements Locaux Unis, basée à Barcelone. Elle siégeait avec les villes de Pretoria, São Paulo et 1 500 autres villes du monde. Aubagne était une ville festive, enviée par beaucoup, agréable à vivre. Mais, aujourd'hui, que reste-t-il ?

10 ans que vous vendez le patrimoine, pas d'infrastructure. Allez, peut-être, l'école des Passons devrait sortir avec un projet complètement désossé. 200 caméras, c'est pas mal. Maisons de quartier, je l'ai déjà dit, elles sont au placard, des collectifs de citoyens qui sont vent debout contre vos projets. On a parlé de la carrière Borie, parce que c'est l'actualité, la petite forêt qui va être abattue, même si j'ai entendu les réponses qui ont été faites, mais c'est des paris pour l'avenir, parce que les arbres ne vont pas mettre trois jours à pousser. Et pour le cours de l'Huveaune, les techniciens d'aujourd'hui disent que la butte n'est pas du bon côté, mais peut-être que ceux dans vingt ans diront l'inverse. Ça, aujourd'hui, on ne le sait pas, on n'est pas des techniciens.

Chose un peu plus embêtante, je dirais, vous vous êtes mis le Préfet à dos, parce qu'il a un peu retoqué votre PLU. Il vous oblige à remettre 10 hectares sur Beaudinard, des terres agricoles. Ça, c'est pas mal. Et, peut-être, s'il va plus loin – ça, on le saura plus tard –, s'il retoque le PLU, ce serait vraiment catastrophique. Mais je pense que vous allez faire en sorte de vous rapprocher le plus près des préconisations pour éviter cela.

Le personnel à qui vous avez sucré des primes, la fuite de vos directeurs et de certains élus, c'est vraiment une valse.

Et, en même temps – ça, ce n'est peut-être pas de votre fait ni de votre équipe –, on voit dans le secteur l'élection d'une députée du Front national, pardon, de Marine, sur la 9^{ème} circonscription. Ça, c'était du jamais vu. C'était du jamais vu.

Petite comparaison sur 2 mandats. On parle de rapport d'orientation budgétaire. Depuis 10 ans, ça presque deux mandats, avec l'ancienne équipe ou l'ancienne gouvernance, comme ça a été dit, Aubagne a vu naître une piste d'athlétisme, vous savez, à côté de

.../...

l'endroit dont on a parlé pour les fameux arbres, un boulodrome, deux terrains synthétiques, la piscine Bernard, inaugurée par lui-même à l'époque, une salle des fêtes qui avait reçu, à l'époque, qu'on aime ou qu'on n'aime pas, un prix d'architecture, des logements sociaux et d'accession à la propriété sociale. La gratuité qui est mise aujourd'hui en danger par la Métropole, les oreilles indiscretes disent que la Métropole travaille sur une tarification sociale, ce qui veut dire la mise à mort de la gratuité.

Je sais ce que vous allez me dire, j'avais fait un jeu de mots « la diète » mais je ne vais pas le redire, la dette et les emprunts toxiques. Mais, à l'époque, les emprunts toxiques étaient proposés par les banques. Malheureusement, tout le monde y est passé, toute la France a été touchée, communes, administration, hôpitaux, département. Tout le monde y est passé.

Encore une petite comparaison, en 50 ans de mandat, l'ancienne équipe, c'était 160 millions d'emprunts, ça a été dit, avec tout ce que j'ai cité. Vous et votre équipe, en 10 ans, c'est presque 50 millions d'emprunts. En 10 ans. Et, moi, je dis que c'est normal, parce que dans la vie d'une commune, les emprunts font partie des choses de la vie. Donc 50 millions en 10 ans, 160 en 50 ans, avec toutes les avancées qu'il y avait eu sur la ville.

Voilà, j'ai essayé de réveiller la salle, mais je n'y suis pas arrivé.

M. le Maire : Merci pour ce trait d'humour, Monsieur SALONE, mon cher Arthur.

Madame MELIN ?

Mme MELIN : Merci, Monsieur le Maire. On va un peu redire ce qu'on dit tous les ans, bien entendu. Mais j'ai quand même regardé d'un peu plus près, je le fais toujours, mais là, je suis allée un peu plus dans le détail.

Dans le préambule de votre rapport d'orientation budgétaire, Madame MENET, vous dites que l'inflation joue pour beaucoup. Nous sommes d'accord, mais elle ne date pas de la guerre d'Ukraine, Madame. Elle date de septembre 2020, soit 18 mois avant la guerre qui, bien évidemment, a aggravé les choses. Et cette inflation, qui est née au détour de l'été 2020, n'a absolument pas été endiguée par des dispositions prises par le gouvernement Macron que, d'une certaine manière, vous êtes amenés à cautionner par les présences indirectes de Monsieur MUSELIER et de Madame VASSAL qui, eux, soutiennent la politique de Monsieur MACRON. Et c'est important, cette remarque, parce que la résolution en est dans des choix nationaux auxquels nous participons bien sûr en tant que collectivité territoriale.

Vous dites aussi que les entreprises ont été affaiblies par le COVID. Certes, mais pas tant que ça, puisqu'en face, il y a eu le quoi qu'il en coûte, il y a eu les PGE (Prêts Garantis par l'État), le Plan de Relance Européen, qui est encore en cours. En fait, elles ne s'étaient pas bien remises de 2008 et, au niveau européen, c'était très visible. Elles sont toutes atteintes, à quelque chose près, et on va espérer que nos Entreprises de Taille Intermédiaire locales puissent continuer d'aller bien, mais nos entreprises TPE-PME sont d'une fragilité structurelle et cela impacte évidemment les budgets français, dont les budgets des collectivités territoriales. Là encore, ne nous trompons pas sur la santé de nos entreprises. C'est très important pour nous.

Vous dites aussi, Madame, que le projet de loi de finances 2024 et la loi de programmation des finances publiques 2013-2027 sont à prendre en compte, sauf qu'elles

sont totalement irréalistes, autant que votre ROB, parce que la BCE dit que l'inflation sera à 3,2, on fait donc les calculs là-dessus, le gouvernement va même jusqu'à 2, tous les économistes s'accordent pour dire que cela est totalement impossible de passer, en un an, de 5,6 à 3,2 ou à 2.

Mais, surtout, vous continuez, et Monsieur SALONE l'a fait apparaître, dans la spirale infernale des emprunts alors même que vous dites que cela va servir à désendetter la ville. Alors on pourrait se poser la question. Est-ce que vous faites de la cavalerie ? Non, puisqu'il ne s'agit pas des mêmes lignes budgétaires. Mais, pour autant, tous les investissements que vous faites sont financés par l'emprunt et, du même coup, le taux d'épargne brute que vous pensez dégager, au motif que vous empruntez moins que ce qu'on rembourse comme dette, est un leurre. Vous dites que vous avez désendetté la ville et si on regarde les chiffres, sur onze exercices, puisque nous nous plaçons, selon vos chiffres, fin 2024, nous serions passés de 161 millions – somme de l'héritage – à 133 millions de capital restant dû fin 24, soit 28 millions en onze ans, soit un remboursement obligatoire de 2,6 millions par an sur onze exercices. En réalité, sauf erreur de ma part, mais j'ai sûrement dû en commettre, si on reprend, année après année, le remboursement de la dette dans vos documents, j'arrive à 84,100 millions de remboursement, soit que ces 2,6 millions par an nous ont coûté 7,6 millions par an et, évidemment, même si, pendant deux années, vous n'avez pas fait d'emprunt. C'est une façon de faire qui ressemble à un tonneau des Danaïdes. C'est totalement impossible de continuer comme ça. Vous avez dépensé pratiquement le budget annuel de la ville en onze ans.

Pour autant, vous ne lésinez pas sur les projets, ce qui vous oblige bien évidemment, comme on l'a dit tout à l'heure, à emprunter à n'en plus finir et, en l'occurrence, cette année, 2,4 millions de plus que prévu au budget primitif de 23. A partir de là, c'est effectivement inconscient, mais j'entends bien que les municipales de 26 commencent à se profiler. Et c'est d'autant plus imprudent que comme vous l'avez subi de plein fouet, et je vous le concède, le gouvernement MACRON n'hésite pas à prendre des engagements difficilement tenables, même s'ils sont légitimes, de réindexation du point d'indice et de revalorisation des salaires des agents territoriaux, sans totalement s'occuper de savoir si les municipalités pourront les assurer. Parallèlement, vous avez augmenté, si l'on regarde par rapport à 2013, la masse salariale de 25 agents de plus, en raison – là aussi, cela a été dit – de l'embauche de cadres A et B. Et, surtout, la masse salariale a été augmentée de 7 millions annuels de plus que 2013.

Votre fiscalité est inchangée. Ça, c'est ce que vous nous dites depuis dix ans. Ma remarque va être toujours la même, dans la mesure où nous sommes toujours au top dix des villes des Bouches-du-Rhône qui ont la plus forte fiscalité locale, en restant d'ailleurs onze points au-dessus de la moyenne des communes.

Pour faire court, je ne rentrerai pas dans le détail de vos projets qui, dans la majorité, en fait, sont le strict minimum à devoir aux Aubagnais. Que l'on se félicite que cela ait été fait, c'est bien. C'est bien, sauf que c'était quand même pour ça que vous avez été élu. Donc je vais simplement, pour faire court, vous donner rendez-vous au CA 2024 et nous verrons donc les restes à réaliser, car vous avez souvent les yeux plus gros que le ventre ou, en tout état de cause, plus gros que notre porte-monnaie commun, parce que ce n'est pas vous qui alimentez la masse commune, ce sont les contribuables aubagnais, dont on sait que beaucoup sont, pour certains, peu ou pas imposables. C'est donc une classe moyenne, celle que vous voulez attirer avec un programme de construction à marche forcée. Mais tous ces

couples, même des couples dont les deux travaillent avec des salaires honorables, ne pourront bientôt plus supporter des charges en face desquelles il n'y a pas les services. On l'a dit, voirie dégradée, propreté très aléatoire, tout-à-l'égout insuffisant, collecte des déchets au bon vouloir de la Métropole, circulation impossible. Alors continuez, Madame l'Adjointe aux Finances, continuez, Monsieur le Maire, dans l'autosatisfaction. Nous vous donnons rendez-vous en mars 2026.

M. le Maire : Merci. Madame MENET ? Monsieur ROUSSET, vous vouliez intervenir et puis madame MENET, après, derrière vous.

M. ROUSSET : Monsieur le Maire, je souhaiterais répondre à Monsieur GRANDJEAN. Monsieur GRANDJEAN, avec vous, ce soir, j'ai appris beaucoup de choses. J'ai appris d'une part que l'écologie, c'était respecter l'existant, enfin, l'existant qui vous arrange, et que le ROB n'est pas social parce qu'il y a moins d'agents de catégories C dans la masse salariale et plus d'agents de catégories B et de catégories A. Je pense qu'il faudrait plutôt s'en réjouir, c'est-à-dire que nous avons de moins en moins d'agents qui effectuent des tâches répétitives et peu enrichissantes au profit de personnes qui, elles, ont des tâches qui sont plus enrichissantes à gérer. Vous nous dites qu'on perd la proximité, mais Monsieur GRANDJEAN, on vit à une autre époque. Il y a un certain nombre de tâches qui étaient manuelles, qui sont devenues automatisées. J'ai l'impression que vous regrettez l'époque où on avait des balayeurs dans les rues et où Thomas faisait la circulation.

Madame MELIN, on aura l'occasion d'en discuter plus longuement lors du budget primitif. Vous verrez que malheureusement, l'augmentation de la masse salariale que nous proposons sur le budget 2024 est en très grande partie due à un certain nombre de décisions qui ont été prises par l'Etat ou qui sont des décisions que nous devons appliquer compte tenu d'un certain nombre de règles dans les conventions. Je voudrais reprendre les propos du vice-président de l'Association des Maires de France, Monsieur LAIGNEL, qui disait que le gouvernement décide et les collectivités paient, et nous sommes exactement dans cette situation concernant la masse salariale.

M. le Maire : Madame MENET ?

Mme MENET : Quelques réponses. Monsieur GRANDJEAN, Monsieur ROUSSET vous a répondu sur la question des ressources humaines. Vous nous parlez des caméras de vidéoprotection. Il faut bien qu'on ait des points de désaccord. Ça, visiblement, c'en est un. Vous ne les jugez ni utiles ni indispensables. Nous, on pense que c'est ce qu'il faut. Et puis il me semble que la vie que nous avons sur la ville d'Aubagne prouve que c'est un choix qui est bien apprécié par les Aubagnais, par nos concitoyens, qui ne porte pas à débat, qui ne porte pas à discussion, qui ne porte pas à renoncement. C'est une volonté que nous avons et qui a été acceptée. C'est notre choix. C'est un désaccord que nous avons avec vous, mais nous continuons dans la politique que nous avons choisie et pour laquelle nous avons été élus. Nous continuons donc à mettre en place notre programme et notre projet.

Monsieur SALONE, vous nous dites : « on fait des promesses ». Non, on ne fait pas des promesses, on s'engage. On a des engagements lorsqu'on présente un rapport d'orientation budgétaire. Et la preuve, oui, ces dix ans et ces dix ans d'engagements tenus, notamment pour le maintien des taux de la taxe foncière. Nous nous sommes engagés à ne pas augmenter ces taux et cela fait dix ans que nous tenons cet engagement. Ce ne sont pas des promesses, c'est un réel engagement que nous avons. Pour le reste, mes collègues vous

ont répondu, mais un petit point quand même. Vous nous parlez du passé. Ce que je retiens de votre passé et de vos 50 années de mandature, 49 précisément, ce sont les deux boulets que nous avons au pied et qui nous empêchent d'avancer. C'est ça que je retiens, moi, surtout, cette dette énorme. Je vous ai rappelé ce qu'elle représente pour nous et le poids qu'elle a sur nos finances et combien nous sommes bridés de ne pas pouvoir répondre, malheureusement, à tout ce que l'on pourrait faire de plus, tout ce qu'il serait nécessaire de faire de plus, pour les Aubagnaises et les Aubagnais. On est conscient qu'il y a encore des tonnes de choses à faire, dans les infrastructures, dans la voirie. Beaucoup, bien sûr, de travaux sont encore indispensables. Et tous les jours, on arbitre. On fait des arbitrages : qu'est-ce qu'on va faire, est-ce que c'est mieux ça ou ça ? Et c'est ce que l'on a fait dans ce rapport d'orientation budgétaire et c'est ce qu'on fera pour la préparation du budget 2023. Donc, moi, c'est ça que je retiens et pas tellement le tableau idyllique que vous nous avez décrit si gentiment, si bucolique. Mais, voilà, on a deux visions quand même assez différentes de ce qu'il s'est passé sur ces dernières années.

Madame MELIN, vous parlez de notre président, de l'inflation, de ce qu'il dit, de ce qu'il ne dit pas. Moi, je n'en suis pas là. Moi, je fais un budget pour la Ville d'Aubagne, avec les contraintes que l'on connaît au niveau local. Non pas que je ne m'intéresse pas à la politique nationale, cela m'intéresse beaucoup, mais elle n'est pas comprise dans le développement du budget local, bien que nous devions appliquer bien entendu ce qui est fait et ce qui est dit au niveau national.

Ce que je retiens quand même de vos trois interventions, Monsieur GRANDJEAN, non, peut-être pas, il nous a fait une proposition, mais des deux autres interventions, c'est que je n'ai pas eu une proposition. Vous nous parlez du passé. Vous nous parlez de tout ce qui est mal fait. Ok. Pas une fois je n'ai eu un mot positif sur la Ville d'Aubagne. Visiblement, je ne sais pas si, vraiment, vous l'aimez, cette ville, parce qu'on n'entend que des appréciations négatives. Tout est mal, il n'y a pas de commerce, il n'y a rien, il ne se passe rien, il n'y a personne. On n'entend que ça, que du négatif. Je n'ai pas eu un mot positif, déjà, sur la ville en elle-même, ce qui me paraîtrait quand même normal de la part des élus. Même si vous êtes des élus d'opposition, vous pouvez quand même aimer votre ville. Il me semblerait quand même important de dire : ma ville, je la défends malgré tout ce qui se passe, malgré les difficultés économiques. Oui, on a des problèmes avec les commerces, mais quand même, je remarque qu'il y a de nouvelles boutiques qui s'ouvrent, il y a du dynamisme, il y a des choses qui se font. Non, rien de tout ça. Tout est laid, tout est minable, on ne fait que du Aubagne *bashing*, comme le dit mon collègue. Donc, ça, c'est quand même un peu surprenant, quand on a de grandes ambitions, d'une part, de faire cet Aubagne *bashing* et, d'autre part, ne pas faire de proposition, encore une fois, parce qu'on est sur un rapport d'orientation budgétaire, on a présenté les nôtres, celles de notre majorité, celles de tous les élus, mais en retour, je n'ai pas entendu de contre-proposition. Qu'est-ce qui serait mieux ? Qu'est-ce qu'il serait bien de faire ? Je n'ai rien entendu. Alors, écoutez, Madame MELIN, comme vous l'avez dit, rendez-vous en 2026.

M. le Maire : Merci, Madame MENET.

Juste un mot pour conclure. Tout a été dit. C'est vrai qu'on est dans un débat d'orientation budgétaire et à la fois Madame MELIN et Monsieur SALONE ont voulu porter le débat sur la politique politicienne. 2026, c'est très loin, Mesdames et Messieurs. C'est très très loin, 2026. Il y a encore 2024, il y a encore 2025 et il y aura encore 2026. Donc le sujet n'est pas là aujourd'hui. Le sujet est de comprendre et de faire comprendre à nos concitoyens

.../...

dans quelle situation nous sommes, quels sont les éléments extérieurs auxquels nous devons nous confronter, quels sont les éléments intérieurs et quels sont les choix que nous mettons en place pour cette année 2024. C'est ça, le débat d'orientation budgétaire. Ce n'est rien d'autre.

Madame MENET l'a très bien rappelé, les contraintes financières sont bien sûr l'alpha et l'oméga de tout budget. Quand on parle de débat d'orientation budgétaire, il y a le mot budget dedans. Madame MENET a bien fait de rappeler exactement la situation dans laquelle nous sommes, de rappeler que nous sommes engagés sur un pic de remboursement du capital qui s'accroît en 2024 et va continuer jusqu'en 2028. Nous le savons. Madame MENET a parfaitement expliqué ce que nous avons voulu faire pour essayer d'atténuer ce pic, mais que les discussions avec les banques nous ont parfaitement montré que c'était au détriment des Aubagnaises et des Aubagnais parce qu'il aurait fallu encore plus s'endetter. Donc on ne l'a pas fait.

Sur les chiffres, Madame MELIN, vous oubliez systématiquement une chose et, pourtant, ce n'est pas la première fois qu'ici nous le rappelons. Quand vous faites les additions ou les soustractions sur la dette, vous oubliez systématiquement le dispositif qui permettait aux collectivités qui avaient des emprunts toxiques de pouvoir renégocier ces derniers en faisant un emprunt et donc augmenter le capital de notre dette, à ce moment-là, de 17 millions d'euros, même si le gouvernement s'était engagé pendant 13 ans à le rembourser à hauteur de 1,3 million d'euros. Ce sont ces chiffres-là. Ou vous ne faites le bilan de la dette que sur la dette historique et on laisse de côté ces 17 millions supplémentaires ou on met les deux. Mais, vous, vous avez du mal à vous situer entre les deux. Donc reprenez les chiffres que vous avez annoncés, parce qu'ils sont faux, en considérant qu'effectivement, il y a eu ces 17 millions d'euros qu'il a fallu intégrer de par le fait que nous avons complètement négocié pour ne plus avoir d'emprunt toxique et que cela nous a coûté. Cela a coûté à la collectivité, cela a coûté donc au contribuable aubagnais 17 millions d'euros, même si ces 17 millions d'euros nous sont remboursés petit à petit par le gouvernement. C'est ça qu'il faut expliquer aux Aubagnais, quelle est la situation financière et ensuite faire des choix.

Ces choix sont parfaitement exprimés dans ce qu'a dit Madame MENET, des choix qui sont sociaux, contrairement à ce qui a été dit. Je suis désolé. Quand on maintient un niveau de subvention au CCAS de la Ville d'Aubagne, quand on maintient un niveau de subvention auprès des associations, quelles qu'elles soient, c'est un effort social que nous faisons. C'est un effort conséquent qui nous permet de dire que le rapport d'orientation budgétaire souligne bien cette notion sociale.

Cela a été dit et répété, cela a été dit par Madame THIBAUD tout à l'heure et par les collègues qui sont intervenus après, ce rapport d'orientation budgétaire fait aussi la part belle à la politique environnementale et nous n'avons pas de doute là-dessus. Nous continuons d'affirmer notre volonté environnementale sur le sujet.

Et puis, cela a été dit, cela n'a pas été remonté par les oppositions, mais vous ne pouvez pas tout dire non plus, ce n'est pas un reproche que je vous fais, ce rapport fait aussi la part belle à la culture et au sport, qui sont aussi deux piliers essentiels de la vie de notre Collectivité.

Voilà ce qui incarne notre rapport d'orientation budgétaire, une situation complexe sur le plan international, sur le plan national, avec les conséquences que cela porte

sur les finances de la Ville et que nous avons expliquées, finances aléatoires de par un certain nombre de domaines qui sont très fragiles aujourd'hui, et puis, de l'autre côté, des engagements sociaux, environnementaux, culturels, sportifs et je dirai même économiques, puisque vous voyez bien que la ville est en train de se développer, est en train de devenir un des pôles essentiels de la métropole. Cette Métropole qui, aujourd'hui, gère un certain nombre de compétences, nous devons l'accompagner dans le développement économique. Vous savez tous très bien ce que nous sommes en train de faire. Vous le voyez et vous voyez bien que cette dimension économique est essentielle pour trouver de l'emploi et pour faire en sorte que notre territoire aubagnais et métropolitain, demain, soit un territoire d'excellence, sur ce plan-là.

Voilà ce qu'il fallait entendre sur le DOB et non pas aller chercher des petites phrases, des petits chiffres, des petits mots, des petits reproches, comme cela a été fait par les oppositions. Voilà ce qu'est le DOB au niveau, aujourd'hui, de la ville d'Aubagne. Voilà l'engagement politique que nous prenons vis-à-vis des Aubagnaises et des Aubagnais pour l'année 2024. Mesdames et Messieurs, 2026, c'est très loin. Ne mélangeons pas les sujets. Les Aubagnais n'ont rien à faire de ce qu'il se passera en 2026. Nous sommes ici pour répondre à leurs attentes en 2024. Nous aurons le temps de faire des campagnes. Nous n'y sommes pas encore. Il faut simplement, aujourd'hui, et c'est ce que je demande à tous les élus de la majorité aubagnaise, travailler, travailler encore. C'est ce que nous demandent les Aubagnaises et les Aubagnais. Et merci, mes chers collègues, chacun, dans vos délégations, de faire le travail que vous faites. Merci de vous engager.

N'écoutez pas les oppositions. Elles sont là pour faire des mots, elles sont là pour faire des phrases et du bla-bla. Cela ne sert à rien. Les Aubagnais jugeront ce qu'ils ont à juger en temps et en heure. Et cette heure et ce temps ne sont pas encore venus. Donc je vous engage, mes chers collègues et chers élus de la majorité, à vraiment travailler sur l'année 2024. Merci à vous.

Nous sommes dans le débat d'orientation budgétaire, qui se termine par un vote.

Madame MELIN, vous avez une intervention à faire ? J'ai parlé. J'ai terminé. J'ai dit que je concluais. Si vous voulez intervenir, ce sera plus tard. Là, je conclus et je vais passer au vote. Non, pas après que j'ai conclu. Après Madame MENET, vous auriez pu éventuellement rebondir.

M. le Maire : Non !

Mme MELIN : On est en démocratie ou on ne l'est pas ? Vous allez l'écrire sur le PV et je me chargerai de faire savoir que quand on dit « on n'écoute pas les oppositions » ce n'est pas quelque chose d'entendable. Je suis désolée !

M. le Maire : Ecoutez, Madame MELIN, vous vous êtes exprimée, le PV rapportera votre intervention et vous verrez que ce que vous dites n'est pas à la vérité et je le dis ici haut et fort. Sur la partie budgétaire et de la dette, vous n'avez pas les bons éléments, j'en suis désolé et le PV le retracera, si vous voulez, quand vous voulez, sur le sujet !

Mme MELIN : Cela n'empêche pas d'écouter les oppositions !

M. le Maire : Très bien. Donc je vais mettre aux voix. Qui vote contre ? Les oppositions votent contre. Qui s'abstient ? La majorité vote ce débat d'orientation budgétaire. Merci, Madame MENET, et merci aux équipes pour le travail qui a été fait sur le sujet.

La délibération n° **21-201123** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. SALONE, Mme BOISSON (2), Mme FARDOUX (2), M. LATZ, Mme GIOVANNANGELI, M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET, Mme MELIN et Mme BOUGEAREL.

22-201123 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Avis du Conseil Municipal sur les dérogations dominicales - Année 2024.

M. le Maire : Il nous reste une délibération, qui est la délibération numéro 22, qui concerne l'avis du Conseil Municipal sur les dérogations dominicales.

Mme MENET : On demande l'avis du Conseil Municipal pour les dérogations concernant le nombre de dimanches retenus pour l'année 2024 pour les commerces de détail et les commerces de la branche automobile.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Vous votez contre, d'accord. Qui s'abstient ? Vous vous abstenez ? Monsieur GRANDJEAN, je ne vous ai pas entendu.

M. GRANDJEAN : Notre groupe, comme chaque année, vote contre les ouvertures dominicales ajoutées.

M. le Maire : Vous votez contre ? Donc 2 votes contre et le reste du Conseil Municipal vote cette délibération. Merci, Madame MENET.

La délibération n° **22-201123** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. SALONE, Mme BOISSON (2), Mme FARDOUX (2), M. LATZ, Mme GIOVANNANGELI, M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

COMMISSION « CULTURE, EVENEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE »

23-201123 - Sur le rapport de Monsieur Philippe AMY, Adjoint au Maire - Approbation de la convention cadre liant le Conservatoire à rayonnement communal et l'association Institut International des Musiques du Monde.

M. le Maire : Nous passons donc à la commission culture, évènements culturels et patrimoine, Monsieur AMY et Madame MORFIN, Monsieur AMY pour la première d'entre elles.

M. AMY : Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, chers collègues, la délibération numéro 23 vous propose d'approuver la convention-cadre liant le Conservatoire à rayonnement communal et l'association Institut International des Musiques du Monde. Pour mémoire, l'Institut International des Musiques du Monde, communément appelé IIMM, est une structure d'enseignement de musique et de danse traditionnelle du monde, installée à Aubagne depuis 2015. C'est un pôle d'excellence qui est vraiment reconnu dans son domaine.

Il met en œuvre un enseignement structuré en cursus, dispensé par des professeurs de très haut niveau, dont les renommées sont nationales, voire même internationales. L'institut propose à ses élèves des diplômes qui sont reconnus non seulement par les institutions françaises, mais aussi étrangères. Le Conservatoire souhaite donc compléter son offre pédagogique d'enseignement pour les Aubagnais en contribuant et en encourageant l'ouverture d'esprit, en suscitant la curiosité, la découverte, la diversité des approches et des musiques et danses traditionnelles qui sont dites savantes et populaires. Ces deux entités sont donc complémentaires de par leur enseignement et leur approche et la Ville d'Aubagne, via son Conservatoire et l'Institut International des Musiques du Monde, souhaite réaffirmer leur partenariat et développer avec de nouvelles offres dans cette convention, à savoir la délivrance, en direction des élèves de l'Institut, des qualifications telles que le brevet d'études musicales ou chorégraphiques de fin de deuxième cycle, le certificat de fin d'études musicales ou chorégraphiques de fin de troisième cycle, la formation continue auprès de trois enseignants du Conservatoire chaque année, la mise en œuvre de projets pédagogiques communs et l'ouverture de master-classes de l'Institut International des Musiques du Monde en direction des élèves de notre Conservatoire.

Ce sont des propositions qui sont tout à fait intéressantes et que je soumetts à votre approbation.

M. le Maire : Merci, Monsieur AMY.

Monsieur GRANDJEAN ?

M. GRANDJEAN : D'abord, mille excuses, Monsieur AMY, et mille excuses à l'IIMM de ne pas intervenir sur l'intervention qui vient d'être faite pour cette belle délibération.

Monsieur le Maire, vous venez de conclure le débat d'orientation budgétaire, qui est le grand moment démocratique de cette assemblée, par des propos qui sont inacceptables. Vous avez dit qu'il convenait de ne pas écouter les oppositions et que les oppositions ne servaient à rien. Je vous demande, Monsieur le Maire, au nom des deux groupes de l'opposition de gauche, de revenir sur ces propos et d'affirmer qu'ils ont dépassé, je l'espère, votre pensée, à défaut de quoi nous allons quitter cette assemblée, puisque vous considérez que nos propos ne servent à rien.

M. le Maire : Monsieur GRANDJEAN, je me suis adressé aux élus en leur disant : n'écoutez pas ce que disent les oppositions en préalable, j'expliquais que vous parliez de 2026, que nous n'étions pas en campagne électorale et que l'objectif était que nous travaillions sur 2024.

M. FARDOUX : Personne n'a parlé de 2026 à part Mme MELIN.

M. le Maire : Et Monsieur SALONE. Donc voilà. Donc deux intervenants sur trois parlent de la campagne 2026 et je dis clairement : n'écoutons pas les campagnes électorales ou les propos qui nous positionnent en campagne électorale. Je leur dis : écoutons et travaillons sur 2024. Je ne retire en rien, Monsieur GRANDJEAN, quelque chose à ses propos.

M. GRANDJEAN : Monsieur le Maire, en conséquence, nous quittons l'assemblée.

M. le Maire : Vous quittez l'assemblée, Monsieur GRANDJEAN, vous pouvez faire absolument ce que vous souhaitez.

Donc sur la délibération de Monsieur AMY, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Les deux groupes de gauche ayant quitté l'assemblée, le Conseil Municipal vote cette délibération.

Le Conseil Municipal vote cette délibération, Madame MORFIN, pour la délibération suivante.

La délibération n° **23-201123** est adoptée à l'UNANIMITE.

24-201123 - Sur le rapport de Madame Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -
Approbation de la convention avec le Diocèse de Marseille pour l'utilisation de l'orgue de l'église Saint-Sauveur dans le cadre d'une classe d'orgue du Conservatoire municipal d'Aubagne.

M. le Maire : Madame MORFIN, pour la délibération suivante.

Mme MORFIN : Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Messieurs les élus de l'opposition de gauche, vous avez signé les documents de la DM ? Ok.

Madame MORFIN, c'est à vous.

Mme MORFIN : La Ville vient de finaliser les travaux de restauration de l'orgue de l'église Saint-Sauveur, orgue protégé au titre des Monuments Historiques. Afin de favoriser la formation initiale et le perfectionnement de la pratique de cet instrument, la Ville souhaite ouvrir une classe d'orgue au sein du Conservatoire. Cependant, l'église Saint-Sauveur et l'orgue ayant été mis à la disposition totale et permanente des fidèles et du clergé, il convient de mettre en place les conditions d'accès à cet instrument et d'établir une convention entre le diocèse de Marseille et la Commune. Cette délibération vous propose donc d'approuver la convention d'utilisation de l'orgue de l'église Saint-Sauveur par la classe d'orgue du Conservatoire.

M. le Maire : Merci, Madame MORFIN. Y a-t-il des interventions ? Madame MELIN ?

Mme MELIN : Monsieur le Maire, sous forme d'une première question, est-ce qu'on peut se rapprocher ?

M. le Maire : Il ne reste que quelques délibérations, Madame MELIN. On vous entend très bien de là où vous êtes, je vous rassure.

Mme MELIN : On va donc continuer. Oui, ça fait tout drôle, quand même. Mais ce n'est pas pire que d'habitude parce que, nous, on a l'habitude.

Ceci dit, beaucoup plus sérieusement, la rénovation de l'orgue de Saint-Sauveur a été véritablement une très belle action qu'à titre personnel, j'ai vraiment soutenu. Le fait de créer une classe d'orgue parallèlement me semble une excellente idée. Très sincèrement, je l'ai vu dernièrement, et nous étions ensemble, Monsieur le Maire, pour la messe de l'UNC, et il y avait dans cette église quelque chose qui, grâce à l'orgue, a créé un climat extrêmement nouveau. Je sais que l'orgue a été inauguré il y a déjà quelques mois, mais ce matin-là, il y a vraiment eu quelque chose, peut-être aussi les cuivres de la Légion, qui, de toute façon,

.../...

viennent régulièrement. Vraiment, ça apporte quelque chose de tout à fait important. Je pense que tout le monde a ressenti à peu près la même chose. Cette classe d'orgue me semble indispensable. Nous soutenons donc totalement ce projet.

M. le Maire : Merci. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité des participants au Conseil municipal.

La délibération n° **24-201123** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

25-201123 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire - Approbation de la convention entre la ville d'Aubagne et la ville de Carnoux pour la scolarisation des enfants dans l'école d'une commune autre que celle de résidence.

M. le Maire : Nous passons donc à la commission enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur et nous avons donc cinq délibérations. C'est Madame AMARANTINIS qui va nous les rapporter.

Mme AMARANTINIS : Merci, Monsieur le Maire. La première concerne l'approbation de la convention entre la Ville d'Aubagne et la Ville de Carnoux pour la scolarisation des enfants dans l'école d'une commune autre que celle de résidence, en raison de la localisation du Camp de Carpiagne situé à la fois sur les communes de Marseille, Cassis et Aubagne, il a été décidé, par convention, en 98, que chaque commune participe aux frais de scolarité des frais les concernant. La Ville d'Aubagne, commune de résidence d'une vingtaine d'enfants, participe financièrement à leur scolarisation sur la Commune de Carnoux et vice-versa. Cette délibération propose donc de renouveler la convention, arrivant à échéance, liant Aubagne et Carnoux, pour une durée de trois ans et d'acter, pour l'année scolaire 2023-2024, une participation financière d'un montant de 667,68 euros par enfant scolarisé.

M. le Maire : Merci, Madame AMARANTINIS. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **25-201123** est adoptée à l'UNANIMITE.

26-201123 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire - Approbation de l'actualisation des tarifs pour l'utilisation de Saint-Vincent-les-Forts par les adultes et les groupes extérieurs pour l'année 2024.

M. le Maire : Madame AMARANTINIS pour la délibération suivante.

Mme AMARANTINIS : La deuxième délibération concerne le Centre de vacances de la Ville d'Aubagne à Saint-Vincent-les-Forts, qui accueille des groupes extérieurs d'adultes et d'enfants tout au long de l'année dans un cadre propice à la découverte de la montagne. Donc nous faisons l'actualisation des tarifs pour l'utilisation de Saint-Vincent-les-Forts pour ces groupes extérieurs pour l'année 2024.

M. le Maire : Merci, Madame AMARANTINIS. Des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° 26-201123 est adoptée à l'UNANIMITE.

27-201123 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
Approbation de l'actualisation des tarifs pour les activités de l'Education, de l'Enfance, de la Restauration et du Sport pour l'année 2024.

M. le Maire : Madame AMARANTINIS toujours.

Mme AMARANTINIS : La Ville d'Aubagne, soucieuse de proposer des activités de qualité à destination des enfants, dispose d'une offre variée, une politique tarifaire différenciée et attractive appliquée concernant l'éducation, l'enfance, les sports et la restauration scolaire. Là aussi, il convient d'actualiser ces tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024.

M. le Maire : Merci. Des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° 27-201123 est adoptée à l'UNANIMITE.

28-201123 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
Approbation de l'actualisation des tarifs de la restauration municipale adultes pour l'année 2024.

M. le Maire : Madame AMARANTINIS toujours.

Mme AMARANTINIS : Concernant l'actualisation des tarifs de la restauration municipale adultes pour l'année 2024, le tarif des repas pour les agents municipaux est facturé à 2,60 euros.

M. le Maire : Merci, Madame AMARANTINIS. Des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité.

La délibération n° 28-201123 est adoptée à l'UNANIMITE.

29-201123 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
Approbation de l'actualisation des tarifs de l'Espace Art et Jeunesse 2024.

M. le Maire : Enfin, Madame AMARANTINIS, en lieu et place de Monsieur KOURICHI, pour la dernière délibération concernant votre commission.

Mme AMARANTINIS : Il s'agit de l'actualisation des tarifs de l'Espace Art et Jeunesse 2024. Cette délibération propose l'actualisation, là aussi, de la tarification des activités de l'Espace Art et Jeunesse pour l'année 2024.

M. le Maire : Merci, Madame AMARANTINIS. Des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° 29-201123 est adoptée à l'UNANIMITE.

30-201123 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de la participation aux frais de garde des enfants des agents municipaux.

M. le Maire : Monsieur ROUSSET, c'est à vous de prendre la main sur les cinq dernières délibérations, concernant la Direction des Ressources Humaines. La première d'entre elles, s'il vous plaît ?

M. ROUSSET : La délibération numéro 30, c'est ce dont je vous parlais au début de ce Conseil Municipal, c'est que jusqu'à présent, seules les mamans qui mettaient leur enfant en crèche pouvaient avoir droit à une participation de la Ville pour les frais de garde des enfants. Maintenant, il y a les papas et les mamans qui pourront avoir droit à la participation de ces frais de garde, sachant que bien sûr, c'est exclusif, ou c'est la maman ou c'est le papa qui le demande, ce ne sont pas les deux, si les deux travaillent à la Ville d'Aubagne. Voilà, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci. Des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **30-201123** est adoptée à l'UNANIMITE.

31-201123 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de l'avenant n°1 à la convention avec le COS MEDITERRANEE.

M. le Maire : La 31, Monsieur ROUSSET.

M. ROUSSET : La délibération propose d'approuver un avenant à la convention qui nous lie au COS. Le COS Méditerranée, c'est l'organisme avec lequel nous avons passé une convention pour les prestations sociales et familiales en faveur des agents de la Ville et du CCAS. Jusqu'à présent, pour Noël, les agents de la Ville pouvaient choisir, pour leurs enfants jusqu'à l'âge de 12 ans, un cadeau de Noël sur catalogue. Ce que nous mettons en place cette année, c'est un bon d'achat d'un montant de 18 euros par enfant jusqu'à 16 ans, qui pourra être utilisé chez les commerçants aubagnais.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **31-201123** est adoptée à l'UNANIMITE.

32-201123 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de la création de postes dans le dispositif Parcours Emploi Compétence.

M. le Maire : La 32, Monsieur ROUSSET.

M. ROUSSET : La 32, Monsieur le Maire, nous en avons déjà parlé en Conseil Municipal. La Ville d'Aubagne a engagé un dispositif concernant le parcours emploi compétence. Ce sont des jeunes ou des moins jeunes, d'ailleurs, qui sont en situation de chômage, à qui on peut proposer un parcours de formation et d'emploi, sur une période de 9 mois, avec une durée hebdomadaire de 20 heures. Ils ont comme rémunération le SMIC horaire. Sur l'année 2023, on a testé ce dispositif à la fois sur le Service des Espaces Verts et plus récemment sur le Service de la Propreté, dispositif qui donne tout à fait satisfaction. Donc nous proposons au Conseil Municipal de renouveler ce dispositif pour l'année 2024. À partir

du moment où cette délibération sera votée, effectivement, il sera mis en application en 2024.

M. le Maire : Merci. Des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **32-201123** est adoptée à l'UNANIMITE.

33-201123 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Ouverture des opérations de recensement de la population et rémunération des agents recenseurs pour la campagne 2024.

M. le Maire : La délibération 33, Monsieur ROUSSET, si vous le voulez bien.

M. ROUSSET : C'est une délibération habituelle que nous avons chaque année. On ouvre les opérations de recensement de la population pour 2024. Cette délibération fixe les modalités et la rémunération des agents recenseurs.

M. le Maire : Des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **33-201123** est adoptée à l'UNANIMITE.

34-201123 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Approbation d'un Mandat Spécial à Monsieur le Maire afin de se rendre au Congrès des Maires.

M. le Maire : Enfin, la 34, Monsieur Rousset.

M. ROUSSET : Cette délibération, Monsieur le Maire, est une délibération qui approuve un mandat spécial à Monsieur le Maire afin de se rendre au Congrès des Maires qui commence demain.

M. le Maire : Des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Ce que vous avez oublié de dire, Monsieur ROUSSET, c'est que c'est la loi 3DS qui impose que l'on passe en Conseil Municipal aujourd'hui pour que le maire puisse aller au Congrès des Maires. Ceci étant dit, je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **34-201123** est adoptée à l'UNANIMITE.

VIE MUNICIPALE

35-201123 - Sur le rapport de Monsieur le Maire - Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur le Maire dans le cadre des Articles L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément à la délibération du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022.

M. le Maire : Il me reste à vous demander de prendre acte du compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire. C'est fait.

Je voudrais, avant de saluer les élus qui sont restés, saluer également Madame Cathy PERRET, qui est notre Directrice Générale Adjointe en charge du Développement Éducatif, dont c'était le dernier Conseil Municipal et qui va partir en retraite bien méritée. Je vous demande, si vous le voulez bien, d'applaudir Madame PERRET.

Mes chers collègues, merci pour ce Conseil Municipal qui a été de bonne facture jusqu'à ce que l'opposition de gauche, finalement, choisisse de partir. Peut-être ont-ils souffert de ne pas avoir été à la hauteur du débat, notamment sur le débat d'orientation budgétaire ? C'est comme ça, dans la vie, quand on ne veut pas affronter, on s'en va, c'est ce qu'ils ont fait. Mais, en tout cas, merci pour celles et ceux qui sont restés, pour celles et ceux qui ont animé ce débat, je le dis encore une fois, de grande qualité. Merci à tous.

--- ooo O ooo ---